CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 13 FÉVRIER 2025

SAINT-CLOUD

Alors, comme le veut la tradition, nous allons procéder à l'appel des membres du Conseil municipal.

LE MAIRE : **30 membres sont présents** : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Jacques VEILLEROT, Édith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Arnaud BOSSER, Claire LOUVET, Christophe WARTEL, Annie POTHIER, Sacha GAILLARD, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Pierre CAZENEUVE, Rafaël MAYCHMAZ, Xavier BRUNSCHVICG et Alain MONTET.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Diane DOMAS à Olivier BERTHET, de Nathalie MOUTON-VEILLÉ à Virginie RECHAIN, de Céline PEIGNÉ à Éric BERDOATI, de François-Henri REYNAUD à Claire LOUVET, de Pauline GEISMAR à Françoise ASKINAZI.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025

Avant de passer aux communications, il nous faut adopter le procès-verbal de la séance du 19 décembre. Nous avons 3 absents, c'est donc sur 32 voix ; Monsieur Brunschvicg, Monsieur Cazeneuve et Monsieur Bosche étant absents.

Y a-t-il des remarques sur le PV du 19 décembre ? Pas de remarque.
Est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ?
Donc **Unanimité à 32**. Je vous remercie.

II- Compte-rendu des décisions prises par Le MAIRE

Depuis le 19 décembre, j'ai pris **91** décisions. Et je vais essayer de vous en donner lecture rapidement.

■ Affaires juridiques et domaniales (65)

●Signature de l'avenant n° 1 - Contrat dommages - Ouvrage gymnase et piscine des Tourneroches

●Cimetière communal (**26**)
- Renouvellements de concessions (19),
- Achats de concessions (9)

●Conventions d'occupation précaire et révocable de 4 logements : 2-4 rue Michel Salles, 5 rue René Weill et 4 avenue Eugénie
●Mises à disposition et locations de salles : Carré (salle du Grand Livre, espace EODE), Brunet, Colonnes, Porte Jaune (28)
●Convention de mise à disposition de la salle Lino Ventura auprès du collège Émile Verhaeren - *Les 3 Pierrots*
●Signature d'une convention d'occupation précaire de locaux au profit de l'association diocésaine de Nanterre – 14 place Charles de Gaulle, 31 rue Royale et 13 avenue Alfred Belmontet
●Signature d'une convention de mise à disposition d'un local à l'association "La Palette enchantée"
●Décision de défendre les intérêts de la Commune devant la cour administrative d'appel de Versailles dans le cadre du contentieux intitulé Monsieur X C/Commune de Saint-Cloud
●Convention de mise à disposition de terrains au profit de la commune de Saint-Cloud (20 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et 57 ter bd Senard)
●Décision de défendre les intérêts de la commune dans le cadre du contentieux intitulé "Madame X c/ commune de Saint-Cloud" (PC n°92064 22 00021 et n°092 064 23 00053)

■ Marchés publics (6)

Ilot des Avelines
●Modification n° 3 au lot 4A (Menuiseries extérieures métalliques) du marché de travaux (Halle de marché – Parking souterrain – Espace public – Commerce)

3, rue Feudon - marché de travaux relatif à la réhabilitation de 6 logements
●Modification n° 3 du lot n° 3 (Électricité)
●Modification n° 2 du lot n° 2 (Plomberie - Sanitaires - C.V.C)

●Maintenance des barrières, des portes, des portails et des rideaux métalliques automatisés
●Contrat de location longue durée d'un véhicule
●Détection et géolocalisation des réseaux E.P/S.L.T et de vidéoprotection

■ Finances (5)

●Fixation des tarifs des services municipaux applicables au 1er janvier 2025
●Demande de subventions au titre du contrat Centre-ville Vivant pour les animations commerciales et pour les animations des marchés
●Demande de subventions pour les expositions *Henri Regnault, le sabre et le pinceau* et *accrochage commémoratif Marie-Antoinette* au musée des Avelines

●Avenant n° 7 à la régie de recettes spectacles, locations de salles - *Les 3 Pierrots*
●Avenant n° 8 à la régie de recettes cinéma - *Les 3 Pierrots*

■ Culture - Patrimoine (11)
Dans le cadre de la future exposition *Henri Regnault, le sabre et le pinceau* (Printemps 2025) :
●Contrats de prêt d'œuvres entre le musée des Avelines et les villes de Pau, d'Orléans, de Mulhouse, Paris Musées pour le musée Carnavalet, la Fondation François Sommer (musée de la Chasse et de la Nature) et l'établissement public du musée d'Orsay et de l'Orangerie
●2 avenants n° 1 aux conventions de prêt
●Acceptation du don de l'œuvre "Plaque commémorative de la 1ère audition de - Rédemption scène de l'Oratorio - de Charles Gounod (20 mars 1883)", Jules Fanceschi (1828-1893) et affectation au musée des Avelines
●Acceptation de dons d'archives privées de deux particuliers

■ Services techniques (4)
●Exercice du droit de préemption urbain par la commune pour l'emprise concernée par l'emplacement réservé n° 2 du PLU, située sur la parcelle sise 18, rue Gounod, cadastrée section AI numéro 72 - déclaration d'intention d'aliéner 092 064 24 00396 enregistrée en mairie de Saint-Cloud le 4 novembre 2024
●Dépôt d'une déclaration préalable et d'un permis de construire (projet d'aménagement du jardin des Milons)
●Dépôt d'une déclaration préalable de travaux de requalification du rond-point Senard.

Voilà pour les décisions prises depuis le dernier Conseil.
Nous arrivons aux communications.

III - COMMUNICATIONS

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Nous allons débattre ce soir des orientations budgétaires pour notre commune. Nous voterons notre budget en mars prochain. Ce cycle budgétaire municipal se déroule dans un contexte inédit sous la V^{ème} République. En effet, c'est la première fois que l'année s'ouvre sans que la France ne dispose ni d'un budget pour le pays, ni d'un budget pour nos comptes sociaux.

À l'heure où nous tenons cette séance du Conseil municipal, nous disposons effectivement d'un budget pour le pays mais toujours pas du budget pour le financement de nos comptes sociaux.
Une nouvelle lecture démarre au Sénat lundi 17 février à 15h. C'est dans ce contexte particulier que nous devons construire le budget de la ville de Saint-Cloud.

La ville de Saint-Cloud sera comme d'autres communes mise à contribution pour participer à l'œuvre de redressement de nos finances publiques. Le comble de l'ironie, c'est que la ville de Saint-Cloud n'a aucune responsabilité dans la dérive des dépenses publiques nationales. Pourtant, ses recettes seront amputées une nouvelle fois de plus d'un million et demi d'euros. Cette ponction arbitraire ne servira malheureusement à rien, tant que le gouvernement ne prendra pas la décision courageuse de baisser drastiquement la dépense publique.

En 2025, nous fêtons le triste anniversaire de cinquante années successives de déficit public pour les comptes de l'Etat. Nous atteignons également cette année le triste record d'une dette publique de 3 300 milliards.

Cette situation financière désastreuse et inédite est extrêmement préjudiciable pour notre pays. Elle l'est non seulement sur un plan économique bien évidemment, mais aussi sur le plan social. Enfin, cette situation met en péril notre indépendance et c'est à mes yeux la chose la plus critique et la plus dangereuse.
Réduire nos déficits et notre dette, c'est avant tout et surtout une question de souveraineté.

Pour ce qui concerne Saint-Cloud, nous allons continuer, avec la majorité municipale, à gérer nos deniers publics avec sérieux et rigueur. Nous serons vigilants quant à l'efficience de la dépense publique.
Cette exigence a comme boussole le maintien de la qualité de nos services publics municipaux et notre capacité à continuer à investir pour l'avenir.
Comme le disait Maurice Blondel : *L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare*.»

Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT
1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci, Monsieur Le Maire.

Mes chers collègues,

Pour commencer, je voudrais souhaiter officiellement la **bienvenue à Xxxxx XXXXXXX**, qui vient de prendre la direction du cinéma-théâtre Les 3 Pierrots.
Il a vécu longtemps à Saint-Cloud, puis il a dirigé le théâtre Marigny et ensuite présidé le théâtre 13 à Paris. C'est donc avec expérience et motivation qu'il reprend le flambeau à Saint-Cloud, et il a déjà commencé à travailler, notamment, sur la programmation de la saison 2025-2026 que nous vous présenterons avec beaucoup de joie au mois de juin.

Pour revenir à nos opérations sur la Ville :

■ L'édition 2025 de **« Un Artiste, un Commerçant »** se prépare activement. Elle aura lieu du 19 mars au 12 avril dans tous les quartiers de la commune. Chaque artiste exposera également une œuvre au Carré pendant la période de l'événement. Ma collègue Françoise ASKINAZI et moi-même vous invitons à découvrir peintres, photographes, sculpteurs… en faisant vos courses à Saint-Cloud, pendant cette période. Ça ne changera pas de vos habitudes, parce que vous faites toujours vos courses à Saint-Cloud, mais là en plus, vous pourrez découvrir des artistes.

■ **Au Musée des Avelines**

L'exposition ***Eugène Carrière, de tendresse et d'amitié*** se termine bientôt, mais elle continue d'attirer son public. Et je vous invite donc à profiter du dernier week-end de visite pour découvrir les œuvres de cet artiste et celles, notamment, de ses amis Rodin et Bourdelle.

Et c'est l'occasion pour moi de vous annoncer **la prochaine exposition** que nous sommes en train de finir de préparer et qui **sera consacrée au peintre Henri REGNAULT**. Ce peintre est mort prématurément sur nos terres, lors du siège de Paris par les Prussiens le 19 janvier 1871, à la bataille de Montretout-Buzenval.
Sa quête de beauté en a fait un peintre voyageur, des premiers succès italiens (en 1867) jusqu'aux œuvres lumineuses et colorées réalisées en Espagne et au Maroc (entre 1868 et 1870).
Regnault rêvait d'une maison accueillante pour ses amis, compagnons d'armes, artistes, poètes et savants, où tous auraient échangé souvenirs et pensées. Quelques années après sa mort, nous exauçons ainsi son vœu au musée, puisqu'il s'agit de mettre en lumière les œuvres de son entourage, tout en révélant l'âme d'un créateur passionné. Donc vous pourrez découvrir près de 90 œuvres d'exception à partir du 3 avril. Je sais que vous viendrez nombreux.

■ **Les 3 Pierrots** continuent d'accueillir de nombreux spectateurs.

● En **Théâtre** d'abord, puisque nous avons vendu 10 080 billets depuis l'ouverture de la saison ; c'est beaucoup.
Il en reste quelques-uns pour certains spectacles, mais nous avons déjà beaucoup de complets pour la fin de la saison, donc dépêchez-vous, si vous êtes intéressé !

Dans les semaines qui viennent de s'écouler, nous avons eu plusieurs belles soirées avec notamment des salles combles pour *Les notes qui s'aiment,* d'André Manoukian et *Ad Vitam* d'Alex Vizorek, mais aussi le spectacle Jeune Public *Anna contre les vents polaires*.

● Mais le **Cinéma** n'est pas en reste, puisque nous avons déjà accueilli 18 000 spectateurs, avec un succès particulier pour les dispositifs comme :
- le premier Opéra Live en direct du Metropolitan Opera avec *Aïda*, le 25 janvier ;
- une séance Néon destinée aux jeunes avec le film *Princes et Princesses* en présence du réalisateur Michel Ocelot samedi 8 février ;
- ou encore une séance Ciné Relax ouverte à tous, avec ou sans handicap, avec le film *En fanfare* dimanche 9 février.
Voilà quelques exemples d'événements à succès.

■ **À la Médiathèque**

● Le samedi 25 janvier 2025, nous avons organisé **la Nuit de la lecture.** C'est un événement national auquel nous nous associons tous les ans, avec des animations variées qui se sont enchaînées pour toucher tous les publics, ce qui nous a permis d'accueillir près de 300 personnes. Il y a donc eu :

- des lectures de lettres par les auteurs Clodoaldiens,
- des animations jeux de société,
- des visites guidées de l'exposition *Lecteurs du monde* par le photographe Thierry Penneteau,
- des ateliers de bruitages animés par Jean-Carl Feldis,
- des lectures d'albums jeunesse et des projections de courts-métrages.

● Puis, le samedi 8 février, c'était la journée de la science dans le cadre de la manifestation départementale ***La Science se livre***, dont le thème, cette année, était « Les femmes et la science ».

Nous avons proposé :

- Un atelier scientifique animé par l'association Les Savants Fous et intitulé « Un alunissage réussi ». Les enfants ont pu fabriquer et poser leur module Apollo 11.
- Puis une conférence de Xxxxxx XXXXXXXXX, mathématicienne et directrice de recherche au CNRS, intitulée ***Les mathématiques invisibles au quotidien*** ; c'était passionnant.

● À venir :

- le jeudi 20 février : **un après-midi jeux de société** ; venez nombreux.

- le samedi 8 mars : **le club bébé**, pour les 18 mois à 3 ans ;
ainsi que le conte musical *Casse-Noisette et le roi des souris*, pour les enfants à partir de 5 ans.

- Dernier événement important, les 13 et 15 mars : **le Printemps des poètes,** qui a pour thème cette année, « la poésie volcanique ». Nous proposons des ateliers de broderie autour des extraits du roman *Le voyage de Paris à Saint-Cloud* ***[…]*** de Louis-Balthazar Néel, en partenariat avec le musée des Avelines.

- Le samedi 22 mars : pour les plus jeunes, **création d'une fresque poétique et volcanique**.

Venez nombreux en famille.

■ **Le Carré** a accueilli :

- l'exposition *Mise au Point* des peintures de Carole Martin (320 visiteurs) ;
- puis l'exposition *La montagne et l'eau*, organisée par l'association Chine Wa Wa dans le cadre des festivités pour le Nouvel An chinois.

● À venir : une exposition *Abstractions naturelles* organisée par l'association des photographes Clodoaldiens.

Je voulais juste vous signaler que, dans le cadre de ces expositions, nous avons un partenariat qui s'installe durablement avec la Médiathèque, puisqu'à chaque fois, nous mettons à disposition un certain nombre de livres qui sont en consultation libre au Carré, et toujours en lien avec l'exposition du moment.

■ **Le Conservatoire :** son rythme d'hiver, studieux et régulier bat son plein, avant une interruption pour les vacances de Février.
Mais la reprise sera dynamique avec 5 magnifiques concerts pendant le mois de mars.
Je ne vais pas vous les citer tous, parce que vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site du Conservatoire, mais je vous donne rendez-vous à l'auditorium le lundi 3 mars à 20h pour entendre le *Poème* de Chausson par l'ensemble Sésame.

Je vous remercie de votre attention.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON
2ème Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé

Merci, Monsieur Le Maire. Eh bien, une fois n'est pas coutume, je n'ai pas de communication.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame PINAULDT.

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT
3ème Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **Le jardin pédagogique,** qui est l'ancien jardin aux papillons situé près de la station du tram dans le quartier des Coteaux, prend forme. Le 18 janvier dernier, les Clodoaldiens étaient invités à participer à la plantation de 40 arbustes et Monsieur le Maire a, d'ailleurs, fait sa part de plantation de plusieurs arbustes, d'essences différentes, essentiellement des arbres fruitiers qui profiteront, à terme, à la population en accès libre.
Ce premier chantier participatif sera suivi par une autre après-midi de plantation prévue le 6 avril prochain, au cours de laquelle les Clodoaldiens volontaires seront amenés, cette fois-ci, à planter 60 arbustes supplémentaires. Un atelier greffage sera ensuite programmé d'ici 2 ans, le temps que les porte-greffes aient le temps de mûrir.
Je rappelle que cet espace vert fonctionne sur le modèle de la permaculture, c'est-à-dire une culture qui s'inspire le plus possible de la nature en faisant intervenir le moins possible la main de l'homme et en favorisant des écosystèmes naturels et moins consommateurs d'eau.
Une information auprès des écoles sera diffusée, les invitant à découvrir cet espace par un parcours pédagogique. Il est également prévu une formation, ainsi qu'un accompagnement des jardiniers volontaires, entre les 2 sessions de plantation, sur les méthodes de permaculture.

■ **La transhumance** annuelle aura lieu un mercredi de la 2ème quinzaine de mars, soit le 19, soit le 26 mars. Pour l'instant, la date précise n'est pas encore choisie, elle sera communiquée rapidement sur le site internet de la Ville. Le parcours sera le même que celui de l'année dernière, avec une traversée du Centre-village jusqu'au talus d'éco-pâturage. La population, bien évidemment, ainsi que les ALSH et les crèches seront conviées à suivre le troupeau.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame PINAULDT. Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE GRUBER
4ème Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci, Monsieur Le Maire.
Chers collègues,

■ **La réunion des directeurs d'écoles** a eu lieu le 7 février.
Nous avons donc reçu les directeurs des écoles primaires à cette réunion trimestrielle. À cette occasion, les directeurs nous ont dressé un bilan très positif sur la qualité des intervenants en langue anglaise, financés par la Ville, et sur la valeur ajoutée de ce dispositif pour les élèves.

Nous profitons souvent de cette réunion pour faire venir des représentants d'organismes intervenant sur des sujets susceptibles d'aider les parents ; le but est d'informer les directeurs d'école pour qu'ils puissent être le relais auprès de certaines familles. Cette fois, deux représentantes de l'UDAF 92 (l'Union départementale des associations familiales des Hauts-de-Seine) ont présenté un dispositif de médiation familiale.

■ **La Commission de restauration** a eu lieu le 30 janvier. À cette occasion, SOGERES a rappelé aux parents les actions lancées par la Ville en matière de développement durable sur la restauration scolaire : la mise en place des bacs inox, 2 ans avant la date fixée par la loi Egalim, la fourniture de gourdes individuelles en remplacement des gobelets plastiques et les actions sur le gaspillage alimentaire.
À ce sujet, les mesures faites par SOGERES sont intéressantes, avec 106 g de biodéchets par plateau en moyenne, Saint-Cloud fait mieux que la moyenne nationale, à savoir 120 g, selon l'ADEME.
Par ailleurs, l'écart entre les sites Clodoaldiens de restauration varie de 70 g à 168 g de biodéchets. Une analyse des causes d'un tel écart entre sites va être menée, en vue de faire baisser encore la moyenne.

Enfin, les ATSEM et les animateurs aident les élèves à consommer leurs repas. C'est pourquoi, une formation sur la restauration collective leur est pertinente ; SOGERES a donc formé 96 personnes des équipes d'ATSEM et d'animation sur la composition des aliments, les besoins nutritionnels, les organismes réglementaires PNA, PNNSS, GMCN et la loi Egalim.

■ **Les inscriptions rentrée scolaire 2025** auront lieu sans rendez-vous du 3 au 19 mars, à la mairie annexe, rue des écoles. Chaque année, un rappel nécessaire : seuls les enfants ayant leurs 3 ans révolus au 31 décembre peuvent faire l'objet d'une inscription en classe maternelle à la rentrée de septembre.
Toutes les informations figurent sur le site de la Ville à la rubrique « mes démarches Enfance ».

Merci de votre attention.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame du SARTEL.

COMMUNICATION DE Madame DU SARTEL
5ème Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

Merci, Monsieur Le Maire.

MOBILITÉ

J'ai deux informations, dont une qui est absolument capitale, puisque le covoiturage arrive à Saint-Cloud, l'autopartage, excusez-moi. C'est un petit mélange avec la deuxième information.

■ **Communauto :**

Un nouveau service d'autopartage avec deux stations 2x2 voitures, à 2 adresses :

- 4 avenue Foch,
- 12 bis rue Dailly.

2X2 merveilleuses voitures hybrides, avec 2 tailles disponibles sur chaque station (1 plus petite et 1 un peu plus grande), vous attendent pour une durée allant de quelques heures à quelques jours. Aller récupérer un meuble chez Ikea ou partir pour le week-end, tout est possible maintenant.
Pour réserver une voiture, il faut aller sur le site de l'application de Communauto ou bien celui d'IDFM, puisque Communauto et IDFM ont un partenariat, ce qui est assez pratique. Les jeunes conducteurs sont les bienvenus.
La première réservation prendra juste un tout petit peu plus de temps, le temps d'enregistrer les documents nécessaires comme le permis de conduire, carte d'identité …

■ **A 13**

Deuxième information, d'où provient mon petit cafouillage de démarrage.
Sur l'A13, nous allons avoir une merveille : à partir du 3 mars, une voie de l'autoroute sera réservée au covoiturage dans le sens province-Paris (au minimum 2 personnes par voiture).
Ce tronçon de 7 km, de Rocquencourt jusqu'au tunnel de Saint Cloud, sera activable les jours ouvrés de 7h à 10h du matin.
Le non-respect de cette voie engendrera une contravention de 4ème classe.
Pour le moment c'est une expérimentation de 3 ans avec, chaque année, une évaluation sur différents points comme le trafic, le taux de covoiturage, l'accidentologie, le report de circulation éventuel que nous pourrions avoir sur nos communes.
Une première étude nous annonce un gain de temps de 8 minutes sur un trajet.
La perte pour les autres n'a pas encore été tout à fait analysée, mais il semblerait que ce soit de l'ordre de 2-3 minutes.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Juste une précision importante, Madame du SARTEL, c'est que, comme d'habitude, l'État nous a demandé notre avis la veille, et j'ai mis un avis défavorable à ce dispositif, parce que, bien évidemment, pour ceux qui connaissent un peu l'axe province-Paris de l'A13, vous voyez bien que, lorsque vous arrivez sous le tunnel de Saint-Cloud, sur les 3 voies, vous en avez une qui a une ligne blanche continue, ce qui veut dire qu'une fois engagé dedans, on ne peut plus changer de voie, c'est celle qui permet de rejoindre les quais. Donc, à l'intérieur du tunnel, il ne vous reste plus que deux voies de circulation. Or, si, sur les deux, il n'y en a plus qu'une disponible pour les usagers et l'autre uniquement pour le covoiturage, vous allez avoir un bouchon dès Rocquencourt et donc, ça m'étonnerait bien qu'on gagne 8 minutes. Ça, ce sont encore des calculs de gens qui sont dans leur bureau et ne vont jamais sur le terrain.

Capucine du SARTEL : Ils ont analysé et il paraît ……

Le MAIRE : Oui, j'ai bien écouté ce que vous avez dit, Madame du SARTEL, mais on n'est pas obligé de croire les fadaises qu'on nous raconte, voyez. Et, moi, il y a longtemps que j'ai passé l'âge de croire ce d'aucuns peuvent raconter de façon théorique, abstraite, et j'ai mis un avis défavorable qui, bien évidemment, ne sera pas pris en compte. Nous partons sur une période d'étude de 3 ans et vous voyez, comme c'est un sujet très complexe, il faut mettre 3 ans pour comprendre que ça va causer des dommages. Bon, tout cela est quand même une vaste plaisanterie.

Monsieur BERTHET.

COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET
6ème Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

Olivier BERTHET : Pas de communication.

Le MAIRE : Très bien. Madame COVO.

COMMUNICATION DE Madame COVO
7ème Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

Merci, Monsieur le Maire.

Juste un petit point agenda : les crèches seront fermées du vendredi 21 février au soir pour rouvrir le 3 mars au matin.

Et je souhaite à toutes les équipes de crèches de très heureuses vacances.

Merci, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Et aux parents aussi, voilà. Monsieur TREMINTIN.

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN
8ème Adjoint au Maire délégué au Sport

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **Fête des sports – Olympiades interquartiers – Soirée des sportifs**

Cette année, nous allons regrouper les 3 évènements sur une même journée, le samedi 28 juin 2025, au Jardin de l'Avre.

▪ Nous démarrerons la journée par les séances de **Family Fitness** auxquelles vous êtes maintenant habitués par vos participations massives lors des deux années précédentes.

Puis, à partir de 11h et jusqu'à 17h, **la Fête du Sport**, pour tous les Clodoaldiens, sera organisée à partir d'ateliers permettant à chacun de découvrir des activités sportives, y compris inclusives, avec possibilité d'un challenge inter-quartiers.

Enfin, à 19h, **la Soirée des Sportifs**, organisée sur invitation, permettra de citer et remettre des récompenses à tous les jeunes méritants des différentes associations sportives, avec organisation d'une soirée dansante et d'un barbecue.

■ **AQUAZEN** se déroulera, comme chaque année, à la Piscine des Tourneroches, le 28 mars prochain. Un système de pré-réservation sera mis en place à compter du 15 mars 2025.

■ **École des Sports**

● Dans le cadre de la **semaine de l'héritage Olympique**, la Ville de Saint-Cloud organise des sessions d'initiation à différentes disciplines sportives pour les élèves des écoles municipales.
Ces activités se dérouleront au gymnase des Tourneroches, le mardi, jeudi et vendredi matin.
Les enfants auront, ainsi, l'opportunité de découvrir des sports adaptés, à travers des pratiques valides et handisports, dans les disciplines suivantes :

- Football / Cécifoot,
- Volleyball / Volley assis,
- Basketball / Basket fauteuil.

Cet événement est mis en place par la ville de Saint-Cloud, en partenariat avec le Comité Handisport des Hauts-de-Seine et le Club de Volley-ball Saint-Cloud Paris Stade Français.

● **Les stages d'hiver** sont programmés comme suit :

- **du 17/02 au 21/02** : Zumba / Art Gymnique / Multisport
- **du 24/02 au 28/02** : Jeux d'oppositions / Capoeira / Multisport

Ces stages sont désormais complets.

● **Un cross des écoles** sera organisé le 3 avril 2025, au Jardin de l'Avre.

● Et, cette année, nous allons organiser, pendant les vacances de Pâques, **un stage itinérant** à la place d'un mini-camp. Les enfants seront repris presque tous les soirs par leurs parents.
Nous examinons la possibilité d'organiser « un camp » pour une nuit, afin de parfaire l'aventure.

■ **Résultats sportifs**

▪ Un match de **Water-polo** de haut niveau s'est déroulé le 7 février dernier contre une forte équipe de la Région Parisienne. Malgré une défaite aux tirs au but, notre équipe reste 1ère de sa poule de Nationale 3.

▪ En **Volley-ball**, l'équipe du Centre de formation professionnelle est toujours invaincue dans son championnat de Nationale 2.
Au niveau de nos jeunes, sur les 8 catégories mixtes existantes, trois équipes féminines sont toujours en course pour la Coupe de France des Jeunes.

VIVONS LE SPORT À SAINT CLOUD !

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur TREMINTIN, et bravo pour tous ces résultats.
Madame ASKINAZI.

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI
9ème Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci, Monsieur Le Maire.

COMMERCE

■ **Vie des commerces sédentaires :**

▪ **Changement de propriétaire** concernant *Les Fruities*, rue de l'Église, avec toujours une offre de fruits et légumes, mais qui va être revue par le nouveau propriétaire ; des travaux sont envisagés.

▪ S'agissant des **deux locaux** vacants qui se situent également **rue de l'Église**, l'ancien « Satin de femme » et « Au bon vin », une signature de bail est en cours pour un projet de poissonnerie – traiteur de la mer, avec une ouverture prévue en septembre, après des travaux d'aménagement.
Nous aurons donc une offre bien complète rue de l'Église, avec tout ce qu'il faut pour faire ses courses.

▪ **Animation : Le grand jeu des vitrines** a remporté un grand succès, cette année encore. Les lots offerts par l'association des commerçants ont été attribués lors d'une cérémonie à la Mairie de 21 janvier dernier.

■ **Vie des marchés**

▪ **Le marché des Avelines** a accueilli un nouveau fleuriste la semaine dernière. Et l'arrivée d'un boucher est attendue début mars.

▪ **Au food court :**
- Un nouveau restaurateur s'installe ce vendredi, il s'agit du *Comptoir de Teemout's*, qui remplace le traiteur italien. Il proposera de la cuisine de bistrot traditionnelle, mais conservera aussi des pizzas à la carte.

- Et une animation Saint-Valentin se déroulera demain (vendredi 14 février) au food court avec, au programme, une soirée musicale animée par un duo accordéon / chant. Nous vous attendons nombreux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

■ **Saint-Cloud Entreprises :** Le programme, prévu jusqu'à cet été, vise à accompagner les entrepreneurs et les créateurs d'entreprises de notre ville dans leur développement économique.

Nous allons commencer par un **cycle de formation sur l'intelligence artificielle (IA) et la cybersécurité** en partenariat avec l'école Simplon. Nous lancerons les 27 mars et 10 avril une formation de deux demi-journées

dédiées à l'intelligence artificielle et à la cybersécurité. Ces ateliers ont pour objectif de sensibiliser les chefs d'entreprise aux enjeux du numérique et de les outiller pour faire face aux défis technologiques.

Ensuite, nous proposerons une thématique sur **l'art du pitch** au mois de mai. Et le 12 juin 2025, une soirée concours récompensera le meilleur pitcheur.

■ **Apéro network :** Nous poursuivrons, bien sûr, notre rendez-vous Apéro network, bien établi maintenant, qui se déroule chaque premier jeudi du mois, tous les 2 mois. Ces rencontres informelles et chaleureuses permettent aux entrepreneurs de se rencontrer, d'échanger leurs idées et de tisser des liens utiles à leur développement.
Le dernier s'est tenu le 6 février dernier dans un nouveau restaurant marocain *La table du Maroc*, situé au parc de la Bérengère, et a rencontré un franc succès.

Voilà pour ma communication. Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX
10ème Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Pas de communication.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur ACHARD.

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD
12ème Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Merci, Monsieur Le Maire.

Chers collègues,

■ **Les indicateurs de la délinquance**

● **Cambriolages**
Comme chaque année à cette période, je tiens à vous faire part, dans les grandes lignes, des indicateurs de la délinquance sur la commune. D'une façon générale, ces indicateurs recensent de l'ordre de 2 000 faits par an, et l'année 2024 confirme une consolidation des résultats, après la baisse de 7% observée en 2023. Un des points particuliers de satisfaction est la baisse du nombre de cambriolages, après deux années de hausse sensible.
Bien entendu, le déploiement important des forces de l'ordre, à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques, a sûrement eu un impact positif. D'ailleurs, la baisse constatée de 21% par rapport à 2023, est du même ordre que celle communiquée par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, le 7 février dernier, dans son bilan de la lutte contre la délinquance, qui mentionne une baisse de 19% pour le département.

● **Vols automobiles**
Au rang des satisfactions, je souhaite souligner également la baisse des vols automobiles, qui se poursuit pour la 3ème année consécutive. Je veux y voir le fruit de l'action persévérante de la Police nationale, appuyée par des moyens de vidéoprotection plus nombreux et plus performants.
À titre d'illustration, la Police nationale a encore, en ce début d'année, arrêté en flagrance, à deux reprises, des auteurs de vol de véhicules, et a eu, de la part du CSU, un retour positif aux réquisitions d'images de vidéoprotection pour caractériser les faits.

● **Tranquillité publique**

On peut également noter la baisse significative et continue des faits portant atteinte à la tranquillité publique, qui reculent de près de 10%, après une baisse de 15% l'an passé.

● **Violences conjugales**
Enfin, et à contrario, nous notons une hausse, certes limitée mais régulière, des atteintes volontaires à l'intégrité physique. À ce titre, et par anticipation d'une question à venir, je souhaite mentionner que, depuis 2023, un focus sur les violences conjugales fait partie des statistiques transmises, chaque mois, par l'administration à la commune. Ces faits de violences conjugales relevés sont en légère baisse, cette année, par rapport à l'année précédente, de l'ordre de 5%, et ils s'établissent à 91 faits recensés.

Néanmoins, ceci nous conforte dans l'effort à maintenir, tant au plan humain que matériel, envers le pôle Sécurité de notre commune face à cet ensauvagement de notre société que l'actualité nous rappelle sans cesse.

Merci.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur ACHARD. Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC
Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux Seniors

Merci, Monsieur Le Maire.

■ **Les ateliers** proposés par l'Espace des Coteaux ont tous repris dès le 2 janvier ; les ateliers traditionnels : arts plastiques, art floral, jeux de société, gym douce et gym cérébrale, informatique et cercle de lecture, sans oublier les ateliers cuisine.

■ **Les sorties**

▪ Pour le plaisir de nos yeux, nous sommes allés au **musée de la céramique de Sèvres** voir plus de 500 objets divers sortis à l'occasion de l'exposition *Merveilles.*

▪ Autres merveilles à la **Cité de l'Architecture et du Patrimoine** pour suivre *la Saga des Grands Magasins.*

▪ Pour le plaisir de nos oreilles, un **thé-ciné**, *la fanfare,* drôle et émouvant, et un autre, *Maria*, consacré à la diva Maria Callas.

▪ Devant le succès remporté l'année dernière, un **nouvel atelier musical** *En avant la musique* a commencé en février.

■ **Les activités**

● De nombreuses **activités autour de la lecture** dans le cadre de *la nuit de la lecture* :

▪ Plusieurs amis des Coteaux avaient enregistré leurs souvenirs sur leurs premières lectures. Ces souvenirs étaient proposés à la médiathèque, en même temps que la visite de l'exposition photographique consacrée aux lecteurs à travers le monde.

▪ Quelques auteurs de la Compagnie des Auteurs Clodoaldiens sont venus aux Coteaux lire leurs ***lettres de la colline.***

▪ Enfin, les bibliothécaires de la médiathèque nous ont présenté leurs coups de cœur, une expérience qui sera renouvelée.

● N'oublions pas **le plaisir des papilles :** Avec les enfants de la crèche Farandole, les seniors ont confectionné de très belles galettes. Et, avec Xxxxxx, nous avons préparé de délicieuses bouchées apéritives.

En ce début d'année, je rappelle que **l'Espace d'animation des Coteaux** est ouvert toute l'année du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Le programme est disponible sur le site de la Mairie dans l'onglet « mon quotidien », puis « Solidarité » et « Espace Animation des Coteaux ».

■ **QUARTIER HIPPODROME/FOUILLEUSE**

Tout va bien.
L'APAJ Fouilleuse a invité les habitants du quartier à la galette traditionnelle ; très gros succès pour l'animation du quartier. L'APAJ a profité de cette occasion pour remettre un prix à un jeune garçon pour ses activités au service des autres.

Merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Madame GUEZENEC. Monsieur VEILLEROT.

COMMUNICATION DE Monsieur VEILLEROT
Conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité

Pas de communication.

Le MAIRE : Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN
Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Merci, Monsieur le Maire.

Le mois de janvier a été dense en évènements jeunesse ; pour n'en citer que quelques-uns, je mentionnerais :

■ **BAFA** : 4 jeunes ont été sélectionnés après des entretiens de motivation pour accéder à la première partie du BAFA financée par la Ville.

■ **Concours d'éloquence :** Les demi-finales du concours d'éloquence des élèves de 3ème de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson ont eu lieu les 21 et 23 janvier. Organisé par le Lions Club, ce concours est toujours un moment suspendu où les jeunes nous montrent tout leur talent d'orateur.

Cette année, **la finale** aura lieu aux 3 pierrots le samedi 15 mars à partir de 9h30. Les finalistes Clodoaldiens sont de très bon niveau ; alors venez les encourager, on vous attend nombreux.

■ **APAJ :** La galette de l'APAJ a rassemblé, comme chaque année, beaucoup de monde et notamment de nombreux jeunes.

■ **Lycée Santos Dumont** : Le 8 février, ont eu lieu **les portes ouvertes** du lycée Santos Dumont. Ce fut, pour moi, l'occasion de rencontrer de nombreux enseignants engagés et passionnés par leur spécialité et des élèves motivés.

Les prochains mois vont être rythmés par les conseils d'administration des collèges, lycées et associations, qui redémarrent après un temps de pause dû aux problématiques budgétaires de l'État.

Merci Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Madame RECHAIN.

COMMUNICATION DE Madame RECHAIN
Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts

Merci Monsieur le Maire.

■ **La campagne de plantation d'arbres** a débuté à l'automne 2024 et se terminera au 1er trimestre 2025. Ce seront près de 146 arbres que nous aurons plantés, dont 8 sur les voies départementales par le département des Hauts-de-Seine.

■ **La commission d'attribution des jardins familiaux** s'est réunie le 24 janvier en présence de Madame Xxxxxxxx, responsable principale du site, d'élus municipaux et du service Environnement.
Six nouveaux candidats vont pouvoir intégrer le site des jardins familiaux, qui compte 34 parcelles.

Et je rappelle que le jeudi 13 mars, à 20h30 à l'école élémentaire des Coteaux, aura lieu une réunion publique concernant le futur parc des Milons et le déplacement du marché des Milons.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame RECHAIN. Madame MICHOUDET.

COMMUNICATION DE Madame Diane MICHOUDET
Conseillère municipale déléguée au quartier PASTEUR / MAGENTA

Merci, Monsieur le Maire.

L'inauguration du composteur collectif dans le quartier Pasteur-Magenta, situé sur le parking de la rue de la Source, aura lieu samedi 8 mars à 16h30.

Merci.

Le MAIRE : Merci. Monsieur PUJOL.

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL
Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE / VILLAGE

Le MAIRE : Pas de communication.

Monsieur BOSSER.

COMMUNICATION DE Monsieur BOSSER
Conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Travaux

Le MAIRE : Pas de communication

Madame LOUVET.

COMMUNICATION DE Madame LOUVET
Conseillère municipale déléguée à la Ville numérique

Le MAIRE : Pas de communication.

Monsieur GAILLARD.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD
Conseiller municipal

Le MAIRE : Pas de communication.

Monsieur WARTEL.

COMMUNICATION DE Monsieur WARTEL
Conseiller municipal, rapporteur de la Commission des Finances

Le MAIRE : Pas de communication.

Madame POTHIER.

COMMUNICATION DE Madame POTHIER
Conseillère municipale déléguée à la Citoyenneté (État civil et Affaires générales)

Merci. Une petite communication.

■ **Recensement de la population**

Le pôle Citoyenneté souhaite vous partager quelques informations concernant le recensement de la population. Pour rappel, cette action, qui est en cours, est obligatoire et anonymisée.
La collecte a démarré le 6 janvier et se terminera le 22 février prochain. Elle concerne 1 252 logements parmi 175 adresses tirées au sort.
Cette collecte avance favorablement. À ce jour, nous sommes à un taux d'avancement de 90% et à un taux de réponses par internet à plus de 86% (86,1%) ; ce qui semble illustrer une évolution des pratiques et l'adoption du digital.

Nous vous remercions pour votre attention.

Le Maire : Merci beaucoup pour ces précisions

Mes chers collègues, nous en avons fini avec les communications. Et nous allons passer aux délibérations.

IV – DÉLIBÉRATIONS

1/ DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LE MAIRE : La délibération n°1 nous demande de désigner un secrétaire de séance.
Je vous propose de reconduire notre collègue Sacha GAILLARD.

Du coup, on dit que Monsieur BOSCHE a donné pouvoir ? Oui, Monsieur BOSCHE donne pouvoir à Madame GREVELINK. Et donc, on a bien 35 votants.

Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,
ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.

2/ RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Oui, merci Monsieur le Maire.

D'abord, un petit point sur le calendrier de la séquence nationale concernant le projet de loi de finances.
Nous avions initialement prévu de présenter cette délibération à notre dernier Conseil municipal. À l'époque, la situation était très chaotique, puisque le mercredi 4 décembre, suite à un vote qui concernait le PLFSS (le projet de loi de finances de la Sécurité sociale), le gouvernement Barnier a été censuré.
Et le budget s'est globalement retrouvé dans une zone d'assez fortes turbulences et d'incertitude, et nous avions donc, à l'époque, décidé de repousser cette délibération concernant le ROB à ce soir.
Depuis, beaucoup de choses se sont passées. D'abord, il y a eu la nomination d'un nouveau gouvernement. L'étude du PLF a repris au Sénat, mi-janvier. Et il y a une Commission mixte paritaire qui s'est réunie fin janvier et qui a été conclusive le 30 janvier ; conclusive, c'est-à-dire qu'il y avait un texte côté Sénat, mais il n'y en avait pas côté Assemblée nationale. Et donc la Commission mixte paritaire s'est mise d'accord sur un texte. Ensuite, le gouvernement a engagé sa responsabilité le 1er février et la censure a été rejetée le 3 février, et c'est ainsi, du coup, que le PLF a été adopté et que notre pays a un budget depuis le 3 février. Et comme vous le disiez, Monsieur le Maire, ce n'est pas encore le cas pour le PLFSS, ça le sera peut-être dans les prochains jours.
Donc, suite à cette adoption de budget, quelques éléments sur les hypothèses de ce budget : la croissance projetée est plutôt faible, avec, par contre, une inflation qui est redescendue autour de 1,8%. Par contre, un déficit toujours important, excessif, et une dette qui est devenue abyssale, vous en parliez tout à l'heure, Monsieur le Maire.
Les conséquences locales de ce calendrier sont que nous avons effectivement cette délibération concernant le ROB ce soir, et ensuite une délibération concernant le budget primitif à la fin mars, puisque nous avons ensuite 10 semaines suivant cette délibération pour adopter notre budget.

Les grandes mesures de ce PLF, à la page 7 du document, ne sont, du coup, pas à jour, puisqu'il y a eu beaucoup d'allers-retours, de changements et d'incertitudes pendant toute cette période et le document a été réalisé il y a déjà quelques jours.

● **Alors, quels sont les grands impacts de ce PLF ?**
Tout ce qui concernait et qui était projeté concernant le FCTVA n'est plus d'actualité, je ne vais donc même pas le mentionner.
Par contre, il y a des éléments concernant **la DGF** (la dotation globale de fonctionnement) : l'enveloppe globale est finalement abondée de 150 millions €, mais la part de péréquation communale de DSU et DSR à l'intérieur de cette DGF est, quant à elle, abondée, de 290 millions €. Il faut donc que nous nous attendions à une nouvelle baisse de la DGF qui, en fait maintenant, n'est plus une dotation globale de fonctionnement, mais qui est devenue un outil de péréquation ; on verra tout à l'heure à quel point elle a pu chuter pour notre ville.

Ensuite, concernant les cotisations de la Caisse de retraite des fonctionnaires, **la CNRACL** : ce qui a été décidé, c'est une augmentation de 3 points par an sur 4 ans, ce qui représente une augmentation de 240 000 € pour notre ville pour 2025. Et nous aurons une augmentation de 240 000 € supplémentaires encore l'année prochaine, et les deux années d'après aussi, pour au total atteindre 1 M €. L'impact est donc de 240 000 € l'année prochaine.

Puis, une mesure qui a porté plusieurs noms pendant les dernières semaines : dans le document, il est marqué *création de fond de réserve,* mais finalement, cela s'appelle **le DILICO**, ce qui signifie « dispositif de lissage conjoncturel ». C'est un joli nom, mais moins joli pour notre ville. Là également, la description n'est plus d'actualité, car le dispositif a changé depuis, il s'agira d'une ponction sur le budget de la Ville, dont nous n'avons, pour l'instant, pas de notification, et pas spécifiquement d'étude d'impact. Par contre, nous savons qu'il y a dedans une composante liée à la richesse des habitants et que donc notre ville aura probablement un montant assez élevé et, comme ce dispositif est plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement, nous nous projetons sur un montant d'1million €.

Ensuite, à partir de la page 8, vous avez quelques éléments concernant **notre futur Compte administratif**, qui vous sera présenté au printemps. On vous donne, dans ce document, quelques chiffres qui sont utiles ensuite pour être comparés à nos orientations pour notre budget 2025. Je ne vais pas les commenter, on les verra très en détail au printemps, quand sera présenté le Compte administratif. L'intérêt de ces chiffres, dans ce document, est de pouvoir les comparer avec les projections ou, en tout cas, les orientations pour notre budget 2025.

● **Les grandes priorités pour 2025**, en cette dernière année pleine de mandat :

- Il y a la fin de notre programme d'investissements ; nos deux grands projets sont terminés.
- Par contre, nous avons démarré des travaux sur l'église Saint-Clodoald ; pour cette année, ce sera un montant de 1,9 million €. Nous avons fait cela via une autorisation de programme votée il y a quelques mois.
- Et puis, nous avons poursuivi nos travaux d'amélioration et d'entretien de nos équipements publics, de nos bâtiments, et de notre espace public et donc, vous avez des montants : 4 millions € pour les équipements publics, 3,6 millions € pour les travaux sur l'espace public. Et, sur le logement social, c'est, pour l'instant, une enveloppe projetée autour de 500 000 €.

Comme vous avez pu le voir à travers les mesures du PLF, le budget sera toujours, cette année, très contraint, sous de très fortes pressions extérieures, notamment avec la **baisse de la DGF**.

On revient sur des sommes un peu moins conséquentes concernant la péréquation qui est le **FPIC**, suite à la décision du Conseil constitutionnel liée à la QPC déposée par la Ville l'année dernière. Il y avait une règle particulière de répartition du FPIC, qui était très, très défavorable à la Ville depuis des années. Du coup, on retrouve quelque chose de plus favorable, même si ça reste des montants particulièrement conséquents, mais ça fera un petit différentiel qui sera intéressant pour la Ville, dont une grosse partie sera, d'ailleurs, à nouveau prise par ce fameux Dilico.

Concernant **la pression fiscale** dans ce ROB, nous nous projetons sur un scénario de maintien des taux à leur taux actuel ; donc pas d'augmentation, en tout cas, du taux l'année prochaine. L'augmentation des bases, quant à elle, est projetée à 1,7%.

L'endettement : il y a des chiffres un peu plus en détail plus loin mais, l'année dernière, l'endettement est resté le même, il a même très légèrement baissé et il est à un peu moins de 35 millions €. Et nous nous projetons pour l'année prochaine sur un scénario équivalent, où nous maintiendrons le niveau d'endettement.

Après, à partir de la page 11, on rentre plus dans les détails sur les différents éléments du budget, il y a un tableau avec l'équilibre général. Mais ce que je vous propose plutôt, c'est de vous commenter quelques grands axes et quelques grands chiffres.

■ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

● Les produits de services

Le chiffre sur lequel nous nous projetons est 6,3 millions, qui est un peu supérieur au CA projeté 2024. **Les 3 Pierrots ont rouvert** et ce sera à nouveau en année pleine.

Et nous avons des **recettes de stationnement** qui sont assez dynamiques aussi ; donc on estime que nous pourrons avoir une légère augmentation de ces produits de services.

● Les recettes fiscales

- Comme je vous le disais, le scénario qui est envisagé est **un scénario sans augmentation des taux de fiscalité**. Les bases, quant à elles, augmenteront de 1,7%. Et nous estimons que nous aurons un produit autour de 37,1 millions €.

- Ensuite, il y a une somme que nous verse **la métropole du Grand Paris** depuis 2016, qui est de 12 940 000 euros. Elle est constante depuis 2016, nous avons la même somme tous les ans. Et, depuis 2016, l'inflation a augmenté de 20%, ce qui signifie que ce montant s'est érodé de 20%, ce qui fait plus de 2,4 millions € ; mais c'est la loi qui le prévoit ainsi, ce sera toujours la même somme.

- **Les droits de mutation**, un vrai sujet difficile ces deux dernières années, ont été historiquement bas. Pour l'année 2024, on clôture sur 2,8 millions €. L'année 2025 s'annonce difficile et incertaine, et nous nous projetons donc sur un scénario du même type autour de 2,8 millions €, en espérant que le marché puisse peut-être redémarrer un peu et qu'on puisse avoir une bonne surprise.

- Concernant les dotations et les participations, comme je vous le disais, **la DGF** a, depuis une dizaine d'années, été divisée par 10. On est passé de plus 5 millions € en 2013 à 500 000 € en 2024. Les services que l'État avait transférés à la Ville, eux, n'ont pas changé, ils se sont plutôt amplifiés et, pour autant, la DGF a été divisée par 10. Cela s'explique par le fait que la DGF est maintenant un outil de péréquation, l'essentiel du fonctionnement de la DGF est basé sur des péréquations et donc la partie, qui n'est pas péréquation, mais qui est forfaitaire, est très limitée et cela fait pour Saint-Cloud une somme de 500 000 € pour l'année dernière. Dans ce scénario, nous nous projetons sur 400 000 €, il est fort possible que ce soit moins que cela. Si l'enveloppe globale n'avait pas du tout été abondée, ça aurait très bien pu, d'ailleurs, et ce sera peut-être, malheureusement, le cas les années suivantes, être un scénario où notre DGF serait amenée à être zéro, comme c'est déjà le cas pour un certain nombre de villes du département.

- Dans les autres produits, il y a quelque chose qui est intéressant de mentionner, c'est que nous aurons, **cette année, un produit exceptionnel** qui est le remboursement de l'indemnité d'assurance pour le sinistre de la piscine des Tourneroches, qui a eu lieu il y a déjà quelques années. Tout cela a pris beaucoup de temps, et c'est donc un montant de 500 000 € qui s'ajouterait dans notre budget de fonctionnement comme une recette.

■ LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

● **Les charges de personnel,** premier item que vous avez en bas de la page 13.
Le scénario décrit ici indique un montant total de 24 900 000 € ; vous avez le détail. C'est en légère augmentation par rapport aux années précédentes et, notamment, aussi liées à cette cotisation du CNRACL dont je vous parlais tout à l'heure, et puis tout un tas d'autres facteurs qui sont beaucoup plus détaillés plus loin dans le document.

● **Les charges à caractère général**

- Il y a une inflation qui a baissé.

- On a aussi un gros effort de gestion très rigoureuse de tous les achats de la Ville.

- Il y a un poste important qui avait beaucoup augmenté les années précédentes, c'est le poste énergies. L'année dernière 2024, il a, à nouveau, un peu baissé. Et le scénario projeté est un scénario d'une nouvelle légère baisse. Dans les chiffres, vous voyez que cela a plutôt tendance à augmenter. En fait, pour l'instant, dans ce montant total qui est de 15 millions €, on trouve le fameux Dilico d'1 million €. Donc si on l'enlève, on est plutôt sur une légère baisse à périmètre constant. Le Dilico figure là, pour l'instant, parce que nous n'avons aucune instruction de la manière dont il devrait être traité comptablement. Selon toute vraisemblance, il atterrira plus loin, avec les péréquations, dans les atténuations de produits.

● Dans les autres **charges de gestion courante**, on trouve :

- **Les subventions aux associations**. L'enveloppe que nous projetons pour l'instant est une enveloppe à peu près identique à l'année précédente. Nous avons avec chaque association un dialogue et des rencontres régulières, on travaille avec elles pour identifier leur situation spécifique et leur permettre de réaliser leurs projets et les soutenir. Et l'enveloppe projetée est une enveloppe relativement similaire à celle de l'année dernière.

- Concernant **le FCCT** : le FCCT est la somme qui est versée par la Ville au territoire POLD. Il y a un FCCT socle qui est prévu par la loi et qui s'élève à plus de 10,7 millions €. Par contre, dans le cadre d'un pacte financier, les villes peuvent décider de le réduire et, notamment, le lier aux frais réels et aux réels besoins de financement. Pour 2024, c'était 6,3 millions €, pour 2025, le pacte financier n'est pas encore conclu, nous nous projetons sur un scénario où ce serait 7 millions €, un scénario un peu prudent.

- Ensuite, vous avez en haut de la page 15, **les atténuations de produits** pour presque 7 millions €. Donc là, on retrouve les péréquations. S'agissant de l'enveloppe des péréquations globales, on la projette en baisse de 2 millions €, suite à cette décision du Conseil constitutionnel.

Par contre, comme je vous le disais, on retrouvera probablement dans ce chapitre, le fameux Dilico qui est d'1 million €, qui viendra donc contrebalancer cette baisse des péréquations. Pour l'instant, il n'est pas dans ce chapitre, il est dans le chapitre des charges à caractère général.

- On retrouve là aussi **la pénalité SRU**. On a fait une petite prospective dessus avec un montant estimé à 1,5 million €.

■ **LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

● Dans nos **projets**, (bas de la page 15), je vous en parlais tout à l'heure :

- Il y a le toit de l'église, avec une autorisation de programme à 1,9 million € pour l'année 2025.
- 3,8 millions € pour les bâtiments, vous avez les détails concernant les travaux de rénovation, les travaux classiques dans les écoles, l'entretien de notre patrimoine, et puis électricité, plomberie, étanchéité, etc, avec différentes enveloppes.
- Sur l'espace public budgété à 3,6 millions € : on poursuit notre programme d'installation de leds sur la voirie, et on commence ce beau projet de jardin des Milons.

● Cette année, nous avons un volet relativement réduit d'**acquisitions foncières**, puisque c'est une somme de seulement 255 millions. Suite au legs Prempain fait à la Ville, il s'agit d'un projet compliqué, qui dure depuis plusieurs années, pour lequel Il faut racheter quelques parts manquantes et ensuite vendre l'ensemble. On espère bien, cette année, arriver au bout. Et on trouve donc, dans les acquisitions, les dernières parts que la Ville doit acheter.

● Pour **le logement social**, je vous le disais tout à l'heure, on utilise toujours un peu le même principe tous les ans, et on inscrira dans le budget une somme, pour l'instant, envisagée autour de 500 000 €, (536 000 € pour être précis). Ce montant correspond à des projets identifiés avec des bailleurs sociaux, qui ont déjà un bon degré de maturité et qu'on pense raisonnablement pouvoir mener à bout dans l'année.

■ **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

● Comme vous le savez, on ne peut pas inscrire **les subventions** tant qu'on ne nous les a pas encore notifiées. Et donc, à ce stade précoce de la constitution du budget, on n'a pas encore le détail de ces subventions à venir.

● Par contre, concernant notre **FCTVA**, on a la part de la TVA que l'État nous rend, puisqu'en investissements, la Ville paie la TVA une année n et l'année n+1, l'État nous rend une partie de cette TVA. Cette somme-là est déjà fixée et on sait qu'on aura, du coup, une ressource de 1,6 million €.

● On aura un certain nombre de **subventions**. Celles du contrat de développement sont un peu plus précises, tandis que les autres sont encore à venir.

● Concernant **les cessions foncières**, on a, notamment, celle liée au legs, dont je vous parlais tout à l'heure.

● Et puis, on a **l'amortissement** avec une somme projetée de 1,8 million €.

● Le reste dans le budget primitif sera, pour l'instant, équilibré par une valeur sur **l'endettement**. Mais, au cours de l'année, cette valeur sera diminuée, le but étant, au cours de l'année 2025, de maintenir notre encours de dettes, qui est aujourd'hui de 34,8 millions €, ce qui représente 1 166 € par habitant, donc un peu moins que la moyenne des villes des Hauts-de-Seine, qui sont à 1 248 € par habitant. Ce montant est donc légèrement inférieur à celui de l'année dernière, puisque la Ville s'est désendettée de 200 000 € au cours de l'année 2024.
Vous avez les détails sur la dette aux pages 17 et 18, je ne vais pas les commenter ce soir.

Ensuite, vous avez, dans le ROB, le volet relatif aux **ressources humaines.** Et je vais juste commenter le tableau des effectifs de la page 19. On voit qu'entre 2023 et 2024, les effectifs sont restés constants, on est passé de 413 ETP, équivalant en plein à 140. Depuis 2020, on a eu une légère baisse, puis ça a repris un peu entre 2022 et 2023, et maintenant c'est plutôt une stagnation. Pour 2025 nous nous projetons sur un scénario où on arriverait à recruter pour un certain nombre de postes sur lesquels les recrutements sont difficiles et on atteindrait 423 ETP.

Voilà.

LE MAIRE : Eh bien, merci beaucoup, Monsieur PORTEIX, pour cette présentation fort complète.

Alors, nous étions en commissions travaux et finances réunies. Donc, Messieurs les Rapporteurs.

Christophe WARTEL : Monsieur le Maire, la Commission des Finances s'est réunie le 10 février. La présentation du rapport d'orientations budgétaires a donné lieu aux questions et observations suivantes de la part de Monsieur Maychmaz :

1- Monsieur Maychmaz a demandé si un budget vert serait annexé au Compte administratif auquel le ROB fait référence.
►Monsieur le Maire a précisé que cette question n'était pas à l'ordre du jour.

2- Monsieur Maychmaz a demandé l'avis de la majorité sur la cotisation CRNACL.
►Monsieur le Maire a répondu que la disposition votée était regrettable, car elle résultait d'une gestion défaillante de la Caisse par l'État ces dernières années et faisait peser une charge indue sur les collectivités.

3- Monsieur Maychmaz observe que le Compte administratif 2024, en cumulant recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement, fait apparaître un résultat négatif d'1 million €.
► Sur ce point, Monsieur le Maire a précisé qu'il ne s'agissait là que d'estimations à ce stade.

4- Sur la fiscalité des ménages, Monsieur Maychmaz aurait souhaité plus de précisions sur les montants de base et les recettes associées à chaque type de prélèvement et savoir si une taxe sur les logements vacants était prélevée à Saint-Cloud, commune située en zone tendue.

►Il est précisé :
- sur le premier point, qu'une telle ventilation pourra figurer dans la présentation du budget primitif, et
- sur le deuxième point, que la Ville ne prélève pas de taxe sur les logements vacants.

5- Sur les droits de mutation, Monsieur Maychmaz a fait observer, tout en précisant qu'il était contre, que le budget national prévoyait une disposition permettant au département, qui le souhaite, d'augmenter, sauf pour les primo-accédants, les prélèvements 4,5 à 5%.
Il demande ce que le département des Hauts-de-Seine a prévu à ce sujet.
►Ce à quoi, Monsieur le Maire indique que le département ne s'est pas encore prononcé sur ses orientations budgétaires.

6- Monsieur Maychmaz a sollicité des précisions sur le budget d'investissements dans le domaine de l'Éducation. ►Monsieur le Maire a répondu que les principales contributions dans le domaine de l'Éducation se font plutôt dans la section Fonctionnement.

7- Ensuite, Monsieur Maychmaz a demandé des précisions sur la budgétisation de la part variable du régime indemnitaire des agents publics ou CIA.
►À ce sujet, Monsieur le Maire a précisé qu'en raison de sa nature, ce régime, qui a fait l'objet d'une délibération récente de ce Conseil, ne peut pas faire l'objet d'une budgétisation précise.

8- Enfin, Monsieur Maychmaz a demandé des précisions sur la proportion d'agents exerçant en télétravail, rapportée au nombre d'agents éligibles au télétravail.
►Monsieur le Maire a répondu que 2/3 des agents exercent des métiers qui ne sont pas éligibles au télétravail.

Suite à cet échange, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité pour donner acte de cette délibération.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Alors, mes chers collègues, est-ce qu'il y a des questions ?
Monsieur CAZENEUVE.

Pierre CAZENEUVE : Merci, Monsieur le Maire. Juste 2, 3 questions pour être sûr de bien comprendre.
Par rapport au PLF, donc, il y a 125 000 sur le FCTVA, sur la partie Fonctionnement, il y a 240 000 sur le CNRACL et on n'arrive pas encore, aujourd'hui à voir combien nous serons impactés au total sur la création du Fond de réserve ?

LE MAIRE : Alors, sur le FCTVA, en fait, comme c'est annulé, on va rester à 16%, donc ça, c'est plutôt une bonne nouvelle.
Sur le CNRACL, on est en train de faire des calculs, mais on estime à peu près à 240 000 € de prélèvements, sur 4 ans, et c'est cumulatif ; donc l'année prochaine, ce sera 480 000, etc.
Et sur le Dilico, on n'a pas de simulation mais, compte tenu du critère revenus par habitant et potentiel financier, on pense qu'on va être plafonné à 2%. Or nos recettes réelles de fonctionnement sont un peu moins de 50 millions, 49, donc on estime à 1 million.

Pierre CAZENEUVE : *intervention inaudible*

LE MAIRE : Pour cette année, 1 240 000, pour l'année prochaine, 1,5 million, etc.
Alors, la bizarrerie, d'ailleurs, avec le Dilico, c'est que ce million …… *rectification de Pierre Cazeneuve*.
Non, pardon, il n'est que sur l'année 2025, oui, oui, vous avez raison. Mais la particularité, c'est qu'après il serait envisagé de nous le restituer par 1/3. Alors donc, du coup, le diable est toujours dans les détails, et on nous dit « mais l'année prochaine on vous rembourse 30%, l'année d'après 30% et l'année encore d'après 30% ».
Moi, je me suis arrêté au CP, je n'ai pas été très loin dans mes études, mais j'ai appris 3x30 = 90 et donc il manque 10 pour faire 100. Et là on apprend que finalement les 10% vont alimenter le FPIC. Donc on ne nous remboursera que 90%, soit 900 000 sur 1 million et il y aura encore 100 000 € de plus qui seront pris pour alimenter le FPIC.

Oui, après, on ne sait pas très bien comment tout cela va se faire, mais bon ….. Ils vont bien nous les critériser, les remboursements ; il y a bien un moment où ils vont nous trouver des idées.

Pierre CAZENEUVE : Deuxième précision, si ça ne vous embête pas, sur la baisse du besoin de financement d'1 million, c'est de quoi ? Notre dynamique d'emprunt en lien avec les projets ou c'est structurel ?

LE MAIRE : Vous voulez dire l'inscription qu'on aura au niveau du budget ? Pour l'instant on n'est pas tout à fait encore stabilisé, ça, on le saura de façon très formelle au moment du budget, là on est encore un peu loin. Enfin, je pense que vous parlez de l'inscription qu'on met en virement à la section d'investissement, c'est cela ?

Nicolas PORTEIX : L'estimation du besoin de financement, mais, en fait, on a un programme d'investissement en 2025…

LE MAIRE : Aah oui, oui, pour la dette…

Nicolas PORTEIX : Les grands investissements ont eu lieu les années précédentes. Cette année, nos grands projets sont terminés, donc le besoin de financement pour nos investissements est bien inférieur à celui de l'année dernière et de l'année précédente.

Pierre CAZENEUVE : C'est très clair. Et j'ai une dernière précision : vous estimez une baisse de 300 000 € sur l'énergie par rapport au CA 2024, sur les fluides, pardon, par rapport au réalisé 2024, donc moins 900 000 par rapport au prévisionnel 2024.

LE MAIRE : Oui, parce que le réalisé 2024 est inférieur à l'inscription budgétaire.

Pierre CAZENEUVE : Donc, ce sont bien les 600 000 + 300 000.

LE MAIRE : Ceci dit, s'il continue à faire entre 3 et 4°, y compris en mars, on va consommer plus. Pour l'instant, on a un hiver normal, mais on avait un peu perdu l'habitude, et on a des températures qui sont ce qu'elles sont l'hiver, donc, moi, ça ne me choque pas spécialement. Pour autant, il fait plus froid que l'année dernière et ça a, notamment, commencé plus tôt, parce qu'on a dû chauffer avant les vacances de la Toussaint. On aura donc, probablement en volume, consommé plus et donc ça va minimiser la baisse qu'on attend en fait.

Pierre CAZENEUVE : Et juste pour bien comprendre sur les tarifs du syndicat, ils sont réactualisés tous les combien de temps ?

LE MAIRE : Pour le SIGEIF, pour l'électricité, je crois que c'est tous les ans, si ma mémoire est bonne, et pour le gaz, je me demande si ce n'est pas biannuel ? Non, tous les ans ; alors, c'est annuel.

Pierre CAZENEUVE : Merci.

LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres questions pour le ROB ? Pas d'autre question pour le ROB.
Alors, Monsieur MAYCHMAZ, du coup.

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, excusez-moi, je croyais que c'était le débat d'orientations budgétaires, mais c'est vrai que maintenant cela s'appelle ROB.
Donc, mes chers collègues, petit élément de contexte, je vais m'exprimer pour la première fois à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, je précise que je le fais en tant qu'élu centriste et indépendant avec les étiquettes Renaissance et Territoire de progrès, qui sont les partis auxquels je suis fier d'appartenir et avec mon prisme centre-gauche, si on veut aller dans la nuance.

En guise d'introduction, je souhaite rappeler que la ville de Saint-Cloud dispose de nombreux atouts, lesquels ont été construits et préservés au cours du temps par des générations d'élus, d'habitants et, bien sûr, d'agents de la Fonction publique. Merci, car c'est sur cette base que nous discutons aujourd'hui.

Cependant, Saint-Cloud n'est pas coupé du monde. Nous avons une population qui se renouvelle rapidement et dont les besoins évoluent. Nous sommes dans un pays, la France, qui vote des lois qui s'appliquent localement, en principe. Et nous vivons sur une planète qui réagit à nos activités, dont les ressources sont limitées, et avec un climat qui se réchauffe, et une biodiversité qui se fragilise. C'est pourquoi, au-delà des mesures de bon sens que contient ce rapport d'orientations budgétaires, je vais directement vous parler de ce qui me préoccupe le plus, à savoir les vulnérabilités auxquelles Saint-Cloud est exposé, sur lesquelles nous pouvons, me semble-t-il, agir et qui ne sont pas suffisamment adressées, on va dire cela comme ça.

D'abord **la dette**. Si on regarde le Compte administratif, présenté en page 17 du rapport, fin 2021, nous étions à 28,8 millions pour une annuité à 645 000. Fin 2024, nous étions à 7 millions de plus, pour 300 000 de plus d'annuité. Donc, ça fait une hausse de 25% de l'encours de la dette, mais de 49% sur les annuités, lesquelles atteignent 1 million € en 2025. Cela nous appelle à rester vigilant sur la sélection des projets et sur la manière dont il faut les financer. Parce que, oui, un nouveau marché, un nouveau cinéma, cela améliore le cadre de vie et renforce l'attractivité de la commune. Mais si on raisonne en termes de vulnérabilité, est-ce que cela augmente les recettes de la Ville ? Est-ce que cela réduit les dépenses de la Ville pour la rendre plus résiliente ? Est-ce que cela protège les habitants ? Est-ce que cela leur permet de dépenser moins ? Ce ne sont pas des critiques, je vous partage juste ma clé de lecture.
Après, comme vous, mes chers collègues, je me réjouis aussi que l'on assure l'entretien de notre patrimoine et, pour 2025, notamment, les esquisses de la future médiathèque, la charpente de l'église Saint-Clodoald, qui est mentionnée dans le ROB, qui est un joyau qu'on a hérité du 19ème siècle et dont l'entretien, suite aux lois 1905-1907, fut confié aux bons soins de la Ville. J'ajoute, néanmoins, que, par rapport à ce qui est prévu dans le ROB, renforcer l'investissement pour les écoles et les centres de loisirs serait le bienvenu.

Je vais vous parler un peu de **la fiscalité** ; c'est un sujet, je pense, qui intéresse tout le monde.
Plus le temps passe, plus on sent qu'on peut compter sur l'État, encore, pour les subventions d'investissements ciblés, mais de moins en moins pour financer le fonctionnement de la Ville. Cette situation n'est pas laissée sans rien faire et, comme d'autres, je salue le succès de la QPC qui est le résultat financier autant que symbolique d'une combativité de la Ville pour des péréquations plus équitables. Mais cela est un mouvement de fond. On peut regretter, évidemment, mais la DGF est au plus bas, le FPIC et le FSRIF resteront à des niveaux importants et je pense à notre territoire aussi, POLD ; on verra ce qu'il en est de l'évolution de la CVAE, bientôt, peut-être, transformée en TVA, ou un renversement de TVA, bon, on verra.
Mais, face à cette situation, je trouve qu'il n'y a pas 36 options ; c'est une situation de contrainte. Donc, soit on se résigne, on réduit la voilure, ce qui risque fortement d'aggraver notre vulnérabilité, soit on temporise en maintenant tant bien que mal le fonctionnement de la Ville ; c'est ce qu'on pourrait appeler faire le dos rond en attendant des jours meilleurs, sans aucune garantie que la conjoncture s'améliore un jour. Soit troisième option, c'est ma préférée, on concerte les habitants pour voir s'ils seraient prêts à investir légèrement plus dans Saint-Cloud, afin de résoudre les défis auxquels la Ville a déjà été confrontée, tout en anticipant ceux qui sont en train d'arriver, et c'est ce que j'appelle se donner les moyens de revenir dans le vert avec l'accord des habitants, évidemment, et de maîtriser notre destin.

Sur **la pénalité SRU** : Les orientations du budget 2025 prévoient 1,6 millions €. Ces pénalités ont repris en 2021. Sur la mandature, nous en sommes déjà à 6 millions €. Comme je l'ai déjà indiqué dans votre assemblée, ma position est claire, je souhaite que notre ville respecte la loi. J'appelle la majorité à sortir de la carence en construisant des logements sociaux, par exemple, et j'ai déjà eu l'occasion d'en parler, en s'accordant avec la Préfecture sur un contrat de mixité sociale, construire progressivement, évidemment, mais de manière déterminée.

Sur **le développement durable** : Concernant la rénovation des bâtiments publics, j'attire vraiment votre attention sur le dispositif éco-énergie tertiaire, dont j'ai déjà parlé à plusieurs reprises ici. C'est un dispositif issu de la loi ELAN, qui est passé sous le premier mandat d'Emmanuel MACRON, et j'espère bien que les notes de l'ensemble des bâtiments concernés seront publiées, c'est très important, transparence, planification, pour permettre aux habitants de s'approprier le sujet, de prendre conscience de l'ampleur du chantier et, peut-être, en fait, d'être d'accord pour rénover tous ces bâtiments qui ont besoin de l'être.

Sur **le compte administratif** qui est mentionné dans le ROB 2024, il me semblait que l'annexe budget vert, moi, j'avais lu que c'était obligatoire pour le CA 2024 pour les communes qui sont avec la nomenclature comptable M57, c'est, d'ailleurs, le décret qui a été signé par Gabriel ATTAL, quand il était premier ministre, et ça consistait à ventiler les dépenses et les recettes dans 6 axes. D'après les retours que j'ai eus, c'est vrai que ce n'est pas facile pour les communes. Par contre, j'ai aussi lu dans plusieurs articles que ça permettait aux services de faire du travail transverse, d'être sensibilisé et d'avoir un œil, quel que soit leur secteur, pour une meilleure prise en compte de la transition écologique dans les politiques publiques ; c'est ce que j'ai lu, en tout cas.

Ensuite, s'agissant des **besoins de la population**, je souhaite que davantage d'efforts soient faits pour les familles ; j'ai déjà été très long, donc je n'irai pas plus loin. On aura l'occasion d'y revenir, ainsi que pour le vieillissement de la population, qui est un sujet de beaucoup plus long terme, mais qui est à prendre en compte.

Enfin, je termine par **la sécurité**. Vous disiez effectivement que les cambriolages avaient peut-être baissé, mais je peux vous dire qu'il y a quand même un certain nombre de personnes qui remontent des cambriolages, donc je pense que les gens sont aussi prêts à investir pour la sécurité.

Voilà, je vous remercie de votre attention, j'ai été un peu long.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur MAYCHMAZ.

Alors, moi, j'aime beaucoup, j'allais dire la médiocrité, je ne devrais pas dire cela, mais la couardise avec laquelle vous intervenez. Parce que je ne sais pas si les gens ont bien écouté et surtout ont compris. Vous dîtes « oui, peut-être que les gens seraient prêts à investir pour leur commune », vous êtes dans le volet fiscalité.

Eh bien, vous voyez, Monsieur Maychmaz, moi, je suis quelqu'un de clair et de courageux. Et, contrairement à vous, quand je souhaite augmenter les impôts, je le dis et je ne prends pas des formules alambiquées derrière lesquelles je me cache, parce que c'est justement cette attitude lénifiante qui fait que, depuis 30 ans, notre pays en est là où il en est, voilà. Non, non, vous avez dit « je souhaite que les habitants aient envie d'investir pour leur commune. Et, en fait, ça revient à dire, je veux augmenter les impôts. Voilà, c'est cela que ça veut dire, c'est cela votre proposition.

Effectivement, vous êtes dans l'opposition, nous n'avons pas la même vision de la chose publique, de l'intérêt général, de la façon dont on s'engage au service d'une commune. Et évidemment ça donne des résultats tout à fait différents. Il y a un côté très abstrait de votre intervention. L'histoire du fléchage dans le Compte administratif des dépenses vertes, alors oui, accessoirement, ça fera un peu de boulot pour l'administration, ça sous-entend qu'elle ne fait pas grand-chose, ce qui n'est pas le cas du tout, je vous le dis, à Saint-Cloud, les fonctionnaires travaillent, ils travaillent plutôt bien mais, effectivement, c'est une tâche supplémentaire dans une administration qui n'est ici, pas pléthorique, la chambre régionale des comptes l'a dit, d'ailleurs, et a souligné la bonne maîtrise de la masse salariale de la commune, c'est un des points forts du rapport, avec la gestion financière de la Ville, et, effectivement, ils se passeraient bien d'aller mettre des chiffres sur des trucs, enfin bref. Donc, nous, on est dans le concret, on essaie de faire en sorte qu'on vive mieux demain qu'aujourd'hui dans cette commune.

C'est le cas depuis des décennies**,** depuis mes prédécesseurs, depuis que je suis là, et on le fait sur des choses très factuelles en préservant la fiscalité. Malheureusement, elle n'existe plus. La dernière fois que j'ai augmenté la taxe d'habitation c'était en 2008, ça va faire 17 ans. Maintenant, on nous l'a supprimée ; c'est d'ailleurs le parti auquel vous appartenez qui a supprimé cela et qui a plongé, d'ailleurs, les communes dans un énorme problème qui sera un problème démocratique, pas uniquement financier, je l'ai déjà expliqué ici.

Donc, voilà, on n'a pas du tout la même vision des choses. Alors, moi, je peux le comprendre, parce que, quand on est dans l'opposition, on peut se permettre d'être dans l'abstrait, d'essayer de faire un peu de philosophie, tout cela, c'est formidable mais, par contre, quand on est aux commandes, il faut être tout à fait dans le concret. Je ne sais pas si vous avez bien regardé ce qu'est un CMS, parce que je vais vous dire, si vous l'aviez lu, et si vous souhaitiez défendre les intérêts de la commune, la première chose que vous feriez, c'est de ne pas le signer. Mais, probablement, vous n'avez pas conscience de ce que c'est que défendre les intérêts d'une commune et ses habitants.

Moi, j'en ai conscience depuis longtemps, et je peux vous dire, pour recevoir un certain nombre de témoignage écrits, téléphoniques, ou sur le marché, que les habitants me le disent, régulièrement, « Merci, Monsieur le Maire pour défendre la commune vis-à-vis de l'État et du Préfet ». Mais nous n'avons pas la même vision des choses, parce que vous, effectivement, vous les voyez peu, et, en tous les cas, vous n'avez pas à vous engager pour les défendre.

Monsieur BRUNSCHVICG.

Xavier BRUNSCHVICG : J'ai une question très concrète. Si on décidait d'augmenter nos ressources, parce qu'on a besoin de financer de nouveaux services, de nouveaux investissements, etc., en fait, il y a beaucoup de leviers maintenant qui nous échappent, les droits de mutation, une année, ça se passe bien, une autre année, ça se passe moins bien, les dotations, on ne les maîtrise pas, etc. Il y a les tarifs des prestations que l'on rend à la population, on peut augmenter le prix de la piscine, du cinéma, etc. Les deux seuls leviers dont on disposait, c'étaient la taxe foncière et la taxe d'habitation. La taxe d'habitation n'existe plus, donc c'est un levier que l'on a perdu et, là, je vous rejoins sur le problème démocratique que ça pose. Donc, il ne reste plus que la taxe foncière, si on veut augmenter les ressources de la Ville. On est d'accord ou pas ? C'est le seul levier qu'il nous reste. Si on veut augmenter les recettes, il n'y a que sur la taxe foncière que l'on peut jouer. Et là aussi, ça pose un problème démocratique, puisque, comme vous l'avez souligné, et je suis d'accord avec vous, est-il normal que ce soient, seuls, les propriétaires qui financent le budget de la Ville ? Si on décide d'augmenter la taxe foncière, cela veut dire qu'il n'y a que les propriétaires qui vont contribuer au budget de la commune via les impôts locaux, alors même que les locataires, comme les propriétaires, ont leurs enfants qui vont à l'école, ils bénéficient de la cantine, ils font du sport, etc.
Et donc, il n'y a que la taxe foncière sur laquelle on peut jouer ? C'est un vrai problème….
Commentaire inaudible d'un intervenant.
Non, je ne le découvre pas, mais je le souligne. Et moi, depuis 2017, quand, pendant la campagne, Emmanuel MACRON avait proposé de supprimer la taxe d'habitation, moi, personnellement, j'étais en désaccord avec cela, justement pour une question de démocratie, de souveraineté des communes et de capacité des habitants à choisir un programme, oui, avec des projets concrets et une fiscalité afférente. Oui, c'est compliqué.

LE MAIRE : Mais c'est bien pour cela que le principe constitutionnel de libre administration des collectivités n'est plus tenable. Parce qu'après, il y a un autre levier, c'est le débat qu'on a eu avec le budget sous Michel Barnier, augmenter les recettes, c'est une chose, mais on peut, peut-être aussi, un jour, envisager de baisser les dépenses, de temps en temps. Alors ici, à Saint-Cloud, on est un peu à l'os, ce n'est pas un bon exemple, parce qu'il suffit de regarder le ratio d'agents par habitant, le ratio de la masse salariale par rapport au budget, tous les ratios sont déjà très serrés à Saint-Cloud. Quand je vois les ratios des autres communes, on est vraiment très en dessous, et avec une recette par habitant qui est très moyenne chez nous. On est à 1 700 € de recette par habitant. La première ville des Hauts-de-Seine, en recette, est Puteaux, avec 4 300 € par habitant. Et Puteaux est péréquée à 12% de ses ressources fiscales. Nous, on était péréqué à 24 % de nos ressources fiscales, avec 3 fois moins ou 2,5 fois moins de recettes. Oui, baisser la dépense, mais, nous, baisser la dépense sera compliqué, parce qu'on est déjà dans une épure extrêmement sérieuse. Donc, c'est pour cela que, moi, je plaide, j'ai fait une tribune au mois d'octobre ou novembre, je crois, pour créer la CFC, la contribution au fonctionnement de la commune, qui serait une fiscalité locale, qui permettrait aux Conseils municipaux de redisposer d'une vraie ressource. Alors, cela nécessite de retravailler le sujet, à la fois, de la taxe foncière, la taxe foncière non bâtie, puisque ce sont les deux seules qui restent, et puis l'espèce de coefficient correcteur, vous savez l'ancienne taxe d'habitation. Mais, moi, je pense qu'assez rapidement, quand les administrés d'une commune, que ce soit Saint-Cloud ou une autre, se rendront compte que, pour les services publics, certains payent et d'autres pas, nous, on est une commune où il y a des gens en difficulté et des gens aisés, mais, nous n'avons que 52% de propriétaires qui habitent Saint-Cloud, les autres sont des institutionnels ou des propriétaires qui n'habitent pas Saint-Cloud. Et pourtant, on est une commune où on pourrait penser qu'on a un taux de propriétaires plus important. Vous avez des communes où il n'y a que 30-35% de propriétaires, mais ce sont les mêmes services. Un jour, ça va finir par poser des problèmes démocratiques, des problèmes financiers ; des problèmes de libre administration, ça en pose déjà, mais, démocratiquement, ça va être un vrai sujet, bien sûr.

Xavier BRUNSCHVICG : Il y a un autre modèle aussi, dont j'ai entendu parler de la part d'une personne très compétente, qui appartient à mon ancien parti politique. Lui, son modèle, c'est qu'on donne un budget aux communes en fonction d'un certain nombre de critères. Donc, elles n'ont plus aucune compétence pour décider du montant de leur budget, elles n'ont de compétence que pour décider des dépenses qu'elles vont faire avec le budget qui leur est alloué par l'État en fonction de critères, etc. Là, c'est encore plus grave du point de vue démocratique.

LE MAIRE : Le jour où il y a cela, je peux vous dire, j'arrête tout de suite, parce que ce que vous me décrivez, c'est un régime soviétique. On va chercher une subvention, puis on la gère. Enfin, c'est ahurissant, tout de même ! C'est Laignel, non ? Non, ce n'est pas André Laignel ? Parce que c'est la thèse d'un certain nombre à l'AMF. Et je leur ai dit, mais, moi, je ne vais plus payer ma cotisation, si c'est cela la façon dont vous aidez les élus locaux, en disant, on va aller toucher une subvention. Enfin, la noblesse de l'engagement, ce n'est pas cela, c'est prendre des responsabilités, de faire des projets et d'avoir le courage de les présenter, ce que vous faites, ce que chacun fait, quand il va aux élections. Si on en est réduit à toucher une subvention et à gérer le volume de subventions, c'est lunaire, c'est la fin de la démocratie, quand même !

Allez, on prend acte du débat, **à l'unanimité**. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.
LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015,
VU la délibération n°2024-81 du 21 novembre 2024 portant approbation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - année 2023,
VU la délibération n°2021-92 du 16 décembre 2021 portant approbation du rapport social unique,
VU le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération,
ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,
ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,
ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,
ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2025, qui a donné lieu à un débat, dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

3/ OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

LE MAIRE : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà pris une délibération similaire le 19 décembre, au moment où nous envisagions effectivement de voter le budget fin janvier. Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, nous avons différé le vote du budget à fin mars. L'objet de cette délibération est d'ouvrir des crédits d'investissement pour que la commune puisse continuer à investir et à travailler en attendant le vote du budget.
Donc, le 19 décembre, en se projetant sur un mois avant le vote du budget, nous avions une première délibération avec un montant total de 707 000 € et, donc là, c'est un complément d'1 270 000 € pour couvrir les deux mois supplémentaires jusqu'au moment du vote du budget. Vous avez le détail des crédits d'investissement concernés. Il s'agit des projets dont on a parlé tout à l'heure, typiquement les travaux de l'église, l'aménagement du jardin des Milons, qui commence, des travaux de voirie, des plantations, tout ce qui est aussi matériel informatique, mobilier etc, pour que la Ville puisse continuer à travailler en attentant le vote du budget.
Nous aurons donc, du coup, une ouverture de crédits totale de 1 978 610 €, à la suite de cette délibération.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'**unanimité**, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup.
Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1,
VU la délibération 2024-94 du 19 décembre 2024 portant ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2025,
CONSIDÉRANT que le budget primitif de l'exercice 2025 sera proposé au vote du Conseil municipal à la fin du premier trimestre 2025,
CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de prévoir des crédits en section d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'Investissement,
CONSIDÉRANT que cette possibilité d'ouverture de crédits se limite au quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2024,
CONSIDÉRANT que, pour cette ouverture de crédits, le Conseil municipal doit préciser le montant et l'affectation des crédits,
ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,
ARTICLE 1 : AUTORISE l'inscription des crédits d'investissement nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
ARTICLE 2 : AUTORISE l'inscription au budget primitif 2025 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions.

4/ VERSEMENTS D'ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

LE MAIRE : Un petit mot avant de laisser Monsieur PORTEIX présenter cette délibération.

Par rapport à ce que l'on disait tout à l'heure sur la libre administration des collectivités, il se trouve que nous avons une jurisprudence, notamment des tribunaux administratifs, qui évolue sans cesse et qui n'évolue pas dans le sens de la protection des élus, mais plutôt dans le sens de la condamnation des élus et, pour des motifs, j'allais dire futiles, je ne sais pas s'ils sont futiles, mais qui nous amènent quand même à prendre des précautions et, notamment, sur le registre de vote de subventions à des associations, (*Monsieur Bosche, excusez-moi, mais c'est très important)* lorsque des élus sont adhérents, ou membres, ou actifs dans le Conseil d'administration de ces mêmes associations. Et donc il y a une jurisprudence récente, je vous avais parlé du cas de Brest, il y a 1 an, je crois, mais cela a encore évolué, et donc il faut qu'on soit très prudent, et il y a même des cas où il faut que nos collègues puissent quitter la salle au moment du vote, parce qu'on en est là. Malheureusement, il y a des élus qui étaient de bonne foi et qui ont été condamnés. Et donc on a essayé de dresser un peu la liste des collègues, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition (parce qu'on ne s'amuse pas à cela, nous), pour les prévenir, les mettre en garde ; après, chacun prend ses responsabilités. Et donc, quand on va voter les subventions, je vais le faire par association, et je préviendrai préalablement les élus concernés, pour ne pas qu'ils soient en difficulté.
Alors, on peut ne pas être en accord sur des sujets mais nous, on ne travaille pas comme cela et je préfère préserver, même si ce sont des collègues de l'opposition. Je vous préviendrai ; après, vous faites ce que vous voulez, mais, au moins, on vous aura prévenu. Je suis désolé de tout cela, enfin, moi, je n'y suis pour rien. Mais, franchement, quand on voit l'évolution récente de la jurisprudence, il vaut mieux prendre des précautions.

Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci, Monsieur le Maire.
Comme nous prévoyons de voter notre budget primitif fin mars, c'est aussi à ce moment-là que nous voterons les subventions aux associations.

Et, pour ce premier trimestre, nos associations, notamment les grandes associations, qui ont des salariés et beaucoup d'activités, continuent évidemment à travailler également, et peuvent se retrouver dans une situation financière difficile, puisque nous ne serons pas en mesure de leur verser leurs subventions avant le vote du budget primitif.
Donc l'objet de cette délibération est de leur verser un acompte sur une future subvention dont nous n'avons pas encore voté le montant et cela concerne 8 des grandes associations que la Ville soutient, qui sont : le Conservatoire, le FC Saint-Cloud, Saint-Cloud Volley, l'UAS, l'APAJ, la Maison de l'Amitié, l'association intercommunale d'aide et soins à domicile, et le Clic Gerico.
Dans le tableau, vous avez le détail, association par association, et le montant total est de 530 000 €.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur.

Christophe WARTEL : La Commission a rendu un avis favorable à l'**unanimité**.

LE MAIRE : Alors, pardon pour l'exercice, mais on va se livrer au vote.

- Pour **le Conservatoire de musique** : je propose à Madame de Larminat de ne pas prendre part au vote et c'est, a priori, la seule concernée par le sujet. Nous sommes donc **34 votants**.
Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ?

Donc **unanimité** et Madame de Larminat ne prend pas part au vote.

- Pour le **Football-Club de Saint-Cloud** : je propose à Monsieur Porteix et à Monsieur Brunschvicg de ne pas prendre part au vote, pour les mêmes raisons de précaution. Et nous sommes donc **33 votants**.
Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ?

Donc **unanimité à 33 ;** Monsieur Porteix et Monsieur Brunschvicg ne prennent pas part au vote. Je vous remercie.

- Pour **Saint-Cloud Volley**, il n'y a pas de problème a priori, personne n'est membre.
Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ?

Donc **unanimité à 35.**

- Pour **l'UAS** : il faut demander à Madame Pothier de sortir de la salle, parce que son mari est au Conseil d'administration, je suis désolé. Et ne peuvent pas prendre part au vote : Madame de Larminat, Monsieur Tremintin, Monsieur Porteix, Monsieur Veillerot, Madame Sagroun, Madame Peigné, Madame Geismar, Madame Louvet, et Madame Potier.

Vous savez ce qu'il s'est passé dans un Conseil municipal d'une petite ville où il n'y a pas 35 élus ; heureusement les oppositions ont été courtoises, mais, en fait, la majorité était minoritaire. Comme il fallait sortir, dans un village où tout le monde est dans les associations, on en est là, vous voyez. Donc les gens sont sortis et, avec le Maire, ils se sont retrouvés à 3 et les autres étaient 4. Heureusement, ça s'est bien passé mais vous vous rendez compte du truc !

10 ne prennent pas part au vote et donc **25 suffrages exprimés**.
Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ?

Donc **unanimité à 25.**

Vous pouvez demander à Madame Pothier de revenir, j'en suis désolé.

- Pour **l'APAJ** : Personne n'est membre du Conseil d'administration ? Pas d'adhérent non plus ? Donc tout le monde peut voter.
Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ?

Donc **unanimité à 35.**
- Pour **la Maison de l'Amitié** : Il n'y a pas de difficulté non plus ?

Même vote, donc.
Donc **unanimité à 35.**

- Pour **l'association intercommunale d'aide et soins à domicile** : Il faut que Madame Guezenec et Monsieur Pierson quittent la salle quelques instants, puisqu'ils siègent eux-mêmes au Conseil d'administration de l'association. Nous sommes donc **33 votants**.
Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Donc **unanimité à 33.**

- **Pour le Clic Gerico** : Madame Guezenec peut revenir, mais Monsieur Pierson reste puni, parce que pour le Clic Gerico, il en est Président, c'est donc encore pire, là, pour le coup, c'est la prison directe.
Des abstentions ? Des votes contraires ?
Unanimité à 34. Je vous remercie.

Merci à Monsieur Pierson de nous rejoindre.

ADOPTÉE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
CONSIDÉRANT que le budget primitif de l'exercice 2025 sera proposé au vote du Conseil municipal à la fin du premier trimestre 2025,
CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de prévoir des acomptes sur les subventions versées aux associations, afin de leur permettre de poursuivre leurs activités,
ENTENDU l'exposé de Nicolas PORTEIX, Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ARTICLE 1 : ACCORDE, avant le vote du budget primitif 2025, un montant d'acompte sur les subventions aux associations prévues pour l'exercice 2025, tel qu'indiqué dans le tableau joint à la présente délibération.
ARTICLE 2 : APPROUVE les conventions définissant les modalités d'utilisation des acomptes sur les subventions versées aux associations.
ARTICLE 3 : **AUTORISE** le Maire, ou l'élu délégué, à signer lesdites conventions.
ARTICLE 4 : **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

Je suis désolé de cet exercice, mais je crois que nous sommes dans un monde où il faut faire attention et prendre les précautions nécessaires, compte tenu des évolutions jurisprudentielles qui existent. Voilà.

Et regardez pour quand on votera le budget et l'ensemble des subventions. Je crois, Monsieur Montet, que votre épouse est à l'ECLA. Il faudra qu'on fasse les mêmes choses, parce qu'il vaut mieux être prudent.

5/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION « ESPACES » POUR L'ANNÉE 2025

LE MAIRE : Madame RECHAIN.

Virginie RECHAIN : Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle que l'association « Espaces » a pour objet d'agir dans le domaine de l'insertion par l'écologie urbaine et elle est un acteur reconnu sur le territoire de Saint-Cloud pour son expertise en ingénierie écologique.

La ville de Saint-Cloud a décidé de soutenir la réalisation de ces actions d'insertion par le versement d'une subvention et de confier à l'association *Espaces* l'animation de chantiers de gestion écologique et d'animation d'espaces participatifs.

Il a été décidé la signature d'une convention pour l'année 2025, dont le programme des actions est le suivant :

- La gestion et l'animation du jardin partagé « les Coteaux Fleuris »,
- L'entretien de l'espace naturel sensible des Milons, qui se situe le long du T2,
- La maintenance du pigeonnier au jardin de l'Avre,
- L'insertion sociale des Clodoaldiens sur les chantiers d'insertion de la Ville,
- L'accompagnement et l'entretien des potagers des écoles maternelles ou élémentaires,
- Le suivi de l'éco-pâturage,
- L'animation de la transhumance, dont Madame Pinauldt a parlé tout à l'heure,
- Quelque chose qui est peut-être moins connu des Clodoaldiens et de vous-même, ce sont des balades en calèche possibles dans le domaine national de Saint-Cloud,
- L'entretien annuel de la pompe du jardin partagé des Coteaux**,**
- L'entretien du cimetière de Saint-Cloud, du parc Marie Bonaparte, du jardin des Tourneroches, des talus du stade des Coteaux, des talus du Val d'Or, la prairie fleurie de la Porte jaune, du talus et de la cour de l'école élémentaire du Centre, et du potager et de la cour de l'école maternelle du Centre.

Il est proposé une subvention annuelle de 186 000 € à compter du 1er mars 2025, qui sera versée en 3 étapes :

- À la date de la signature, versement d'un premier acompte de 62 000€ ;
- fin juin 2025, versement d'un second acompte de 62 000 € ;
- et fin octobre 2025, versement du solde de 62 000 €.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Rechain, pour ces précisions.
Personne n'est membre, ou associé, ou adhérent d'Espaces ?

Monsieur le Rapporteur de la commission des Travaux.

Olivier BERTHET : Avis favorable, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'**unanimité**, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci. Pas de question pour *Espaces* ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.** Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 et L.2224-18,
VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU le projet de convention d'objectifs et de financement pour l'année 2025,
ENTENDU l'exposé de Virginie RECHAIN, Conseillère municipale déléguée aux Espaces verts,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,
ARTICLE 1 : ACCORDE à l'association « Espaces », pour l'année 2025, une subvention d'un montant de 186 000 €.
ARTICLE 2 : APPROUVE les termes de la convention type d'objectifs et de financement - Année 2025.
ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire, ou l'élu délégué, à signer ladite convention avec l'association « Espaces ».
ARTICLE 4 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif 2025.

6/ SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTICULIÈRE POUR LA CRÉATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

LE MAIRE : Madame du SARTEL.

Capucine du SARTEL : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne l'évolution de notre infrastructure de recharge pour nos voitures électriques. Nous avions déjà 11 stations implantées sur la Ville. Et on vous propose des petits changements, des compléments, de développer l'offre dans le quartier des Coteaux, notamment, en remplaçant la borne existante au n° 32 boulevard Senard, en installant une nouvelle borne au n° 70 boulevard Senard, en changeant la borne rue du Mont-Valérien, celle qui est proche des 3 Pierrots, pour la remplacer par un modèle plus récent, et vous proposer une nouvelle offre de charge rapide au 108 boulevard de la République, avec une installation de 2 fois 50 kW.
Le financement de ce programme, estimé à 135 000 € TTC, est intégralement pris en charge par le SIGEIF.

Et on vous demande donc, par cette délibération, d'accepter le déploiement de ces 5 nouvelles bornes sur le territoire de la Ville.
Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame du SARTEL. Monsieur le Rapporteur de la commission des Travaux.

Olivier BERTHET : **Unanimité** de la commission des Travaux, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'**unanimité**.

LE MAIRE : Merci.
Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Brunschvicg avait une question sur les tarifs.
En fait, vous savez que nous n'avons plus, maintenant, de tarif régulé pour les particuliers, puisque chacun peut choisir son fournisseur. Et donc, suivant votre tarif d'abonné chez vous à domicile et les tarifs des différentes bornes, c'est impossible de dire si c'est plus cher ou moins cher. Il y a des fois où ce sera plus cher et des fois où ce sera moins cher sur les bornes, ça dépend de la nature des abonnements, qui sont maintenant multiples. Il n'y a pas de règle, en fait. Ça dépend si vous êtes en tarif réglementé ou pas, si vous avez choisi un fournisseur autre qu'anciennement EDF ; donc, cela dépend de la stratégie qu'ont choisie les gens.
Nous avons regardé et les tarifs sont tellement volatiles qu'on ne peut pas vous faire une réponse dans un sens ou dans l'autre, c'est variable selon votre tarif d'abonnement.

Xavier BRUNSCHVICG : Je trouve que globalement, le max tarifaire quand on parle de défi démocratique, enfin, cette absence de lisibilité, et je ne parle pas que dans les communes, je parle de tout, les tarifs de train, d'avion, enfin, on n'y comprend plus rien. Je suis, peut-être, un peu old school, mais j'aimerais bien juste savoir « c'est quoi le tarif ? ». Après, on peut avoir des réductions, des promos, etc. Mais, aujourd'hui, on est incapable d'avoir un tarif de base, d'avoir ne serait-ce qu'un référentiel, et je ne comprends pas.

LE MAIRE : Cela fait la fortune des comparateurs de prix, il y a des sociétés qui sont spécialisées là-dedans. Ce n'est pas qu'on ne veut pas vous répondre, on a regardé mais c'est impossible de trancher.

Pas d'autre question ? Non, donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L. 2224-37 permettant le transfert de la compétence IRVE aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du même code,
VU les statuts du SIGEIF, notamment l'article 2.04, habilitant le Syndicat à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence « installation et exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE), y compris notamment, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures »,
VU le projet de convention particulière à passer avec le SIGEIF pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,
CONSIDÉRANT que le SIGEIF dispose d'un schéma directeur d'implantation d'IRVE coordonné à l'échelle régionale,
CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, il a sollicité la Commune pour déployer de nouvelles IRVE à Saint-Cloud pour répondre au mieux aux besoins de son territoire,
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de développer l'offre existante dans le quartier des Coteaux, de fiabiliser celle existante rue du Mont-Valérien et de proposer une offre de charge rapide aujourd'hui absente du territoire,
CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la réalisation de ce programme, il convient de signer une convention fixant les obligations respectives de la Commune et du SIGEIF,
ENTENDU l'exposé de Capucine du SARTEL, Adjointe au Maire déléguée à la voirie, à la propreté et à la mobilité,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,
ARTICLE 1 : ACCEPTE les termes du projet de convention à intervenir entre la Ville de Saint-Cloud et le SIGEIF pour le déploiement de 5 bornes dans le territoire de la Ville.
ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer la convention et tout document y afférent.

7/ STATIONNEMENT PAYANT – MODIFICATION DES TARIFS APPLICABLES AU STATIONNEMENT EN VOIRIE ET DANS LES PARCS ENCLOS CARNOT ET ORLÉANS

LE MAIRE : Alors, là, c'est quoi le tarif, Monsieur ACHARD ?
Jean-Christophe ACHARD : Alors, je pourrais vous les lire, ils sont en annexe, si vous le souhaitez, faire des calculs d'historiques d'évolution, il n'y a pas de problème.
L'article 6.6 de la convention de conception de notre DSP pour les stationnements payants en voirie et en ouvrages, que nous avons signée en 2019 et qui est entrée en vigueur le 1er mars 2022, stipule que pour les droits de place *: « …/…. À défaut d'une révision annuelle, il convient d'indexer tous les 3 ans au 1er janvier, les tarifs des abonnements et des places payantes en voirie et hors voirie.* » Mais la commune reste maîtresse de la décision des tarifs, et c'est bien l'objet de la délibération que nous allons regarder ensemble.

Il s'avère que les tarifs du stationnement en voirie, des parcs en enclos (Carnot, Orléans) et des parkings résidentiels (Huet et Marie Bonaparte) n'ont pas évolué depuis le 1er juillet 2021.
Le premier niveau du parking Desfossez, qui était précédemment dans un stationnement de voirie, est passé au surabonnement au 1er janvier 2023 sur la base des tarifs des parkings résidentiels.
Quant aux grilles tarifaires des parcs en ouvrage horaires (Avelines et Hôtel de Ville), elles ont été révisées et harmonisées en prévision de l'ouverture du parking Avelines en mars 2024.

D'autre part, le montant du Forfait Post-Stationnement, appelé communément FPS, n'a, lui non plus, pas évolué depuis le 1er juillet 2021 et est fixé à 30 €.
Cette valeur avait été déterminée en 2021 pour le rendre plus dissuasif et inciter ainsi les usagers du stationnement à s'acquitter du paiement du stationnement.
Après 3 années de stabilité autour de 37 000 FPS émis par an, 2024 a vu une nette augmentation pour atteindre près de 42 000 FPS.
Une étude comparative récente, réalisée avec les villes voisines, a également fait ressortir qu'elles avaient fixé le montant du FPS à 35 euros. Il apparait donc nécessaire d'harmoniser le montant du FPS appliqué à Saint-Cloud et de le porter à 35 euros également.

Il convient donc de réviser les tarifs qui datent de 2021, conformément aux dispositions de la DSP.
Les propositions de grilles tarifaires sont jointes en annexe au présent rapport et prennent en compte le montant du FPS actualisé à 35 €, puisqu'en fin de stationnement, on doit rejoindre le montant du FPS de façon un peu exponentielle, compte tenu de la durée suivant les différentes zones.

Je voudrais souligner, à cette occasion, que l'évolution de ces tarifs sera limitée aux seuls tarifs horaires en voirie et aux parcs en enclos pour suivre l'évolution des prix sur la période. En effet, les tarifs d'abonnement offerts, en particulier, aux Clodoaldiens au travers des abonnements résidentiels, sont inchangés.
Et je voudrais également souligner que l'abonnement annuel en voirie est inchangé depuis 2015, soit depuis 10 ans.

LE MAIRE : Et il est extrêmement attractif.

Jean-Christophe ACHARD : Et il est de 132 € par an.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la commission des Travaux, après cet exposé.

Olivier BERTHET : Unanimité de la commission des Travaux.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances. Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Oui, mais non, je viens de voir une petite coquille dans les chiffres et donc si ça peut vous éviter de repasser une délibération ; c'est dans le tout dernier tableau « parking en enclos Carnot et Orléans », les 2 derniers tarifs en jaune, si on remonte au dernier qui est en blanc, en fait, c'est de 871 à **885**, et pas de 871 à 855 minutes. Voilà.

LE MAIRE : Aah oui, 85 à la place de 55. Bien joué ! Donc, on va corriger en séance. Tout le monde a vu ?

Jean-Christophe ACHARD : J'avais essayé de grapiller 30 minutes auprès de mon adjoint aux Finances, mais c'est râté, encore une fois. *Rires de l'assemblée*.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur PORTEIX. Pas d'autre question ?
Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2333-87,
VU le contrat de concession de service public pour le stationnement payant sur voirie et en ouvrages signé le 28 octobre 2019 avec la société Indigo Infra et entré en vigueur le 1er mars 2022, notamment l'article 6.6 de la convention principale,
VU la délibération 2021-37 en date du 20 mai 2021 portant modification des tarifs applicables au stationnement payant sur voirie et hors voirie et dans les parkings Joffre et Libération,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser les tarifs de stationnement datant de 2021, conformément aux dispositions de l'article 6.6 susmentionné,
CONSIDÉRANT qu'une étude comparative récente avec les villes voisines a mis en exergue la nécessité d'harmoniser le montant du FPS appliqué à Saint-Cloud avec ce qui se pratique par ailleurs,
CONSIDÉRANT qu'il convient ainsi de faire évoluer le montant du Forfait de Post-Stationnement (FPS) et de le porter à 35 euros,
CONSIDÉRANT le projet de grilles tarifaires ci-annexé à la délibération,
ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe ACHARD, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,
ARTICLE UNIQUE : ADOPTE les nouveaux tarifs de stationnement payant en voirie et dans les parcs enclos Carnot et Orléans, applicables à partir du 1er mars 2025, tels que ci-annexés, ainsi que le nouveau montant du FPS fixé à 35 euros.
ANNEXE : PROPOSITIONS DE GRILLES TARIFAIRES

Zone résident (verte)		
	Pas de 15 mn	Cumul
De 0 à 15 mn	0,00 €	0,00 €
De 16 à 30 mn	**0,80 €**	**0,80 €**
De 31 à 45 mn	0,40 €	1,20 €
De 46 à 60 mn (1 h)	**0,40 €**	**1,60 €**

De 61 à 75 mn	0,40 €	2,00 €
De 76 à 90 mn (1 h 30)	**0,40 €**	**2,40 €**
De 91 à 105 mn	0,40 €	2,80 €
De 106 à 120 mn (2 h)	**0,30 €**	**3,10 €**
De 121 à 135 mn	0,30 €	3,40 €
De 136 à 150 mn	0,30 €	3,70 €
De 151 à 165 mn	0,30 €	4,00 €
De 166 à 180 mn (3 h)	**0,30 €**	**4,30 €**
De 181 à 195 mn	0,30 €	4,60 €
De 196 à 210 mn	0,30 €	4,90 €
De 211 à 225 mn	0,30 €	5,20 €
De 226 à 240 mn (4 h)	**0,30 €**	**5,50 €**
De 241 à 255 mn	0,30 €	5,80 €
De 256 à 270 mn	0,30 €	6,10 €
De 271 à 285 mn	0,30 €	6,40 €
De 286 à 300 mn (5 h)	**0,20 €**	**6,60 €**
De 301 à 315 mn	0,20 €	6,80 €
De 316 à 330 mn	0,20 €	7,00 €
De 331 à 345 mn	0,20 €	7,20 €
De 346 à 360 mn (6 h)	**0,20 €**	**7,40 €**
De 361 à 375 mn	3,50 €	10,90 €
De 376 à 390 mn	**4,10 €**	**15,00 €**
De 391 à 405 mn	10,00 €	25,00 €
De 406 à 420 mn (7 h)	**10,00 €**	**35,00 €**

Zone semi-rotative (orange)

	Pas de 15 mn	Cumul
De 0 à 15 mn	0,00 €	0,00 €
De 16 à 30 mn	**0,80 €**	**0,80 €**
De 31 à 45 mn	0,40 €	1,20 €
De 46 à 60 mn (1 h)	**0,40 €**	**1,60 €**
De 61 à 75 mn	0,40 €	2,00 €
De 76 à 90 mn (1 h 30)	**0,40 €**	**2,40 €**
De 91 à 105 mn	0,40 €	2,80 €
De 106 à 120 mn (2 h)	**0,40 €**	**3,20 €**
De 121 à 135 mn	0,40 €	3,60 €
De 136 à 150 mn	0,40 €	4,00 €
De 151 à 165 mn	0,40 €	4,40 €
De 166 à 180 mn (3 h)	**0,40 €**	**4,80 €**
De 181 à 195 mn	0,30 €	5,10 €
De 196 à 210 mn	0,30 €	5,40 €
De 211 à 225 mn	0,30 €	5,70 €
De 226 à 240 mn (4 h)	**0,30 €**	**6,00 €**
De 241 à 255 mn	9,00 €	15,00 €
De 256 à 270 mn	20,00 €	**35,00 €**

Zone rotative (rouge)		
	Pas de 15 mn	Cumul
De 0 à 15 mn	0,00 €	0,00 €
De 16 à 30 mn	**1,00 €**	**1,00 €**
De 31 à 45 mn	0,50 €	1,50 €
De 46 à 60 mn (1 h)	**0,50 €**	**2,00 €**
De 61 à 75 mn	0,50 €	2,50 €
De 76 à 90 mn (1 h 30)	**0,50 €**	**3,00 €**
De 91 à 105 mn	0,50 €	3,50 €
De 106 à 120 mn (2 h)	**0,50 €**	**4,00 €**
De 121 à 135 mn	9,60 €	13,60 €
De 136 à 150 mn	21,40 €	**35,00 €**

Parkings enclos Carnot et Orléans (de 7 h 30 à 19 h)		
	Pas de 15 mn	Cumul
De 0 à 15 mn	0,00 €	0,00 €
De 16 à 30 mn	**0,80 €**	**0,80 €**
De 31 à 45 mn	0,40 €	1,20 €
De 46 à 60 mn (1 h)	**0,40 €**	**1,60 €**
De 61 à 75 mn	0,40 €	2,00 €
De 76 à 90 mn (1 h 30)	**0,40 €**	**2,40 €**
De 91 à 105 mn	0,40 €	2,80 €
De 106 à 120 mn (2 h)	**0,30 €**	**3,10 €**
De 121 à 135 mn	0,30 €	3,40 €
De 136 à 150 mn	0,30 €	3,70 €
De 151 à 165 mn	0,30 €	4,00 €
De 166 à 180 mn (3 h)	**0,30 €**	**4,30 €**
De 181 à 195 mn	0,30 €	4,60 €
De 196 à 210 mn	0,30 €	4,90 €
De 211 à 225 mn	0,30 €	5,20 €
De 226 à 240 mn (4 h)	**0,30 €**	**5,50 €**
De 241 à 255 mn	0,30 €	5,80 €
De 256 à 270 mn	0,30 €	6,10 €
De 271 à 285 mn	0,30 €	6,40 €
De 286 à 300 mn (5 h)	**0,20 €**	**6,60 €**
De 301 à 315 mn	0,20 €	6,80 €
De 316 à 330 mn	0,20 €	7,00 €
De 331 à 345 mn	0,20 €	7,20 €
De 346 à 360 mn (6 h)	**0,20 €**	**7,40 €**
De 361 à 375 mn	0,20 €	7,60 €
De 376 à 390 mn	0,20 €	7,80 €
De 391 à 405 mn	0,20 €	8,00 €
De 406 à 420 mn (7 h)	**0,10 €**	**8,10 €**
De 421 à 435 mn	0,10 €	8,20 €

Parkings enclos Carnot et Orléans (de 7 h 30 à 19 h)		
De 436 à 450 mn	0,10 €	8,30 €
De 451 à 465 mn	0,10 €	8,40 €
De 466 à 480 mn (8 h)	**0,10 €**	**8,50 €**
De 481 à 495 mn	0,10 €	8,60 €
De 496 à 510 mn	0,10 €	8,70 €
De 511 à 525 mn	0,10 €	8,80 €
De 526 à 540 mn (9 h)	**0,10 €**	**8,90 €**
De 541 à 555 mn	0,10 €	9,00 €
De 556 à 570 mn	0,10 €	9,10 €
De 571 à 585 mn	0,10 €	9,20 €
De 586 à 600 mn (10 h)	**0,10 €**	**9,30 €**
De 601 à 615 mn	0,10 €	9,40 €
De 616 à 630 mn	0,10 €	9,50 €
De 631 à 645 mn	0,10 €	9,60 €
De 646 à 660 mn (11 h)	**0,10 €**	**9,70 €**
De 661 à 675 mn	0,10 €	9,80 €
De 676 à 690 mn	0,10 €	9,90 €
De 691 à 705 mn	0,10 €	10,00 €
De 706 à 720 mn (12 h)	**0,10 €**	**10,10 €**
De 721 à 735 mn	0,10 €	10,20 €
De 736 à 750 mn	0,00 €	10,20 €
De 751 à 765 mn	0,00 €	10,20 €
De 766 à 780 mn (13 h)	**0,00 €**	**10,20 €**
De 781 à 795 mn	0,10 €	10,30 €
De 796 à 810 mn	0,00 €	10,30 €
De 811 à 825 mn	0,00 €	10,30 €
De 826 à 840 mn (14 h)	**0,00 €**	**10,30 €**
De 841 à 855 mn	0,10 €	10,40 €
De 856 à 870 mn	0,00 €	10,40 €
De 871 à 885 mn	0,00 €	10,40 €
De 886 à 900 mn (15 h)	**0,00 €**	**10,40 €**
De 901 à 1440 mn (15h15 à 24 h)	**0,00 €**	**10,40 €**

Nuit (de 19 h 30 à 7 h 30)		2,00 €

8/ AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE RÉSERVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX 2024-2026 ENTRE LA VILLE ET LE BAILLEUR RLF

LE MAIRE : Monsieur PIERSON.

Jean-Christophe PIERSON : Merci, Monsieur le Maire.
Tout le long de l'année dernière, notamment durant le premier semestre, nous avons proposé à votre signature les différentes conventions avec les bailleurs. Il en restait une dont la méthodologie n'avait pas encore été définie et c'est cette dernière convention que nous proposons à votre signature. Je vous rappelle qu'il s'agit de passer d'une gestion en stock à une gestion en flux selon les méthodologies qui vous sont expliquées ici. Avec ce bailleur RLF, c'est donc une méthodologie de calcul qui consiste à calculer la durée restante à couvrir de chaque droit de réservation et à le multiplier par le taux de rotation moyen du territoire. Dans la convention, vous l'avez peut-être vu, ce taux de rotation est un petit peu au-dessus de 6%. Et donc on vous propose de signer avec ce dernier bailleur avec lequel nous n'avions pas encore contractualisé.

LE MAIRE : Merci, Monsieur Pierson. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'**unanimité**.

LE MAIRE : Très bien. Je vous préciserai, mais j'étais en train de regarder la politique du logement social en France et il semblerait que nous soyons le seul pays au monde, mais je vais le vérifier, où l'État ait un droit de réservation ; c'est quand même une particularité française. La France est déjà le seul pays au monde où il y a un ordonnateur et un payeur différents. Dans les autres pays, il existe des systèmes de logements sociaux, codifiés, etc. Par contre, il semblerait que nous soyons le seul pays où l'État ait ce droit de réservation. C'est quand même assez révélateur de notre pays.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2252-1 et 2252-2,
VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L441-1, R441-5 et R441-5-2,
VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,
VU le projet de convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Ville avec le Bailleur RLF,
CONSIDÉRANT la demande formulée par le Bailleur RLF, tendant à faire approuver par le Conseil Municipal le projet de convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Ville,
ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale, au handicap et à la santé,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ARTICLE UNIQUE : AUTORISE le Maire à signer la convention bilatérale 2024-2026 définissant les règles applicables aux réservations de logements locatifs sociaux relevant du contingent de la Ville avec le Bailleur RLF, société anonyme d'HLM, dont le siège social est 9 rue Sextius – 75739 PARIS cedex15, enregistrée au RCS de Paris (SIREN n°562 069 278), représentée par Monsieur Pierre-François GOUIFFES, en sa qualité de Président.

9/ RAPPORT ANNUEL 2024 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CCA)

LE MAIRE : Monsieur PIERSON.

Jean-Christophe PIERSON : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une présentation en date du 9 décembre 2024 à la Commission communale d'accessibilité. C'est un rapport qui dresse l'inventaire de toutes les actions réalisées tout au long de l'année, bien sûr. Je vous invite à le lire, il y a vraiment des choses intéressantes à l'intérieur ; si jamais vous n'aviez pas encore eu le temps de le lire, lisez-le maintenant. C'est l'état d'accessibilité, non seulement du territoire, tant sur le plan du bâti, du logement, de la voirie, des transports, mais vous verrez également qu'on parle de sport, de culture et, y compris dans les actions à mener, d'ailleurs ; sur l'année 2025, on parle de ces éléments de culture.
Dans ce rapport, vous avez également, mais ce qui n'est pas forcément connu, ce sont toutes les actions du CCAS, notamment, dans le cadre de la politique du handicap et de tous les dossiers MDPH, qui sont saisis et réalisés par le CCAS.
Voilà, tout cela vous est présenté et la Commission, qui s'était réunie le 9 décembre, avait validé ce rapport à l'unanimité.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la commission des Travaux.

Olivier BERTHET : La commission prend acte, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Christophe WARTEL : **Unanimité** de la commission des Finances.

LE MAIRE : Merci beaucoup.
Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. C'est un donner acte. Donc, nous sommes à l'unanimité d'accord pour donner acte que cela a été communiqué ?

Unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2143-3, modifié par l'ordonnance n°2020-71 du 29 janvier 2020 (article 4),
VU la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, adoptée le 11 février 2005,
VU la délibération du Conseil municipal n°2007-70 du 30 juin 2007 créant la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH),
VU la délibération du Conseil municipal n°2015-98 du 19 novembre 2015, faisant évoluer la CCAPH en Commission communale pour l'accessibilité (CCA),
VU la délibération du Conseil municipal n°2020-31 du 8 juin 2020, déterminant le nombre de membres de la CCA,
VU l'arrêté municipal n°2022-380 du 3 octobre 2022 nommant les membres de la CCA,
VU l'arrêté municipal n°2023-421 du 4 octobre 2023 portant nomination d'un nouveau membre au sein de la CCA et abrogeant l'arrêté n°2022-380 du 3 octobre 2022,
VU l'arrêté municipal n°2024-470 du 25 septembre 2024 portant sur la nomination des membres de la CCA et abrogeant l'arrêté n°2023-421 du 4 octobre 2023,
ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe PIERSON, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale, au handicap et à la santé,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,
ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2024 de la Commission communale pour l'accessibilité, qui sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine.

10/ COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES POUR L'ANNÉE 2024

LE MAIRE : Monsieur ACHARD.

Jean-Christophe ACHARD : Merci, Monsieur le Maire.

La commune de Saint-Cloud ayant instauré le stationnement payant, la personne chargée de statuer sur les recours préalables, les RAPO, doit établir un rapport annuel et y faire figurer les informations prévues à l'annexe II du Code général des collectivités territoriales.

Pour mémoire, le stationnement payant en voirie sur le territoire de la commune de Saint-Cloud est exploité depuis la DSP du 1er mars 2022 via un contrat de délégation confié à la société INDIGO.

Dans le cadre de cette délégation, la commune a repris à sa charge le traitement des recours administratifs préalables obligatoires. Ces RAPO sont donc traités par le pôle Sécurité.
Et les recours devant la commission du contentieux du stationnement payant (CCSP), qui est devenue le tribunal du stationnement payant le 1er janvier 2025, sont traités par la Direction des Affaires juridiques et de la commande publique.

Le rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2024 est joint en annexe du présent rapport.
En synthèse, ce rapport permet de constater une nouvelle augmentation du nombre de RAPO reçu, soit 1 729 RAPO et, ce, malgré une baisse en proportion des FPS émis de 4%. Donc, les gens comprennent mieux comment cela fonctionne.

On note également la poursuite de la réduction du délai moyen de traitement des RAPO, qui est passé à 1,3 jours en 2024, alors qu'il était de 3 jours en 2023, et de l'ordre de 5,5 jours en 2022, je crois, quand nous avons repris la gestion ; ce qui montre l'efficacité des services qui ont la charge de ce service.
Quant à l'accroissement des RAPO admis, de l'ordre de 5%, il évolue de façon similaire au nombre de RAPO émis. Donc, on est là dans une stabilité.

On remarquera également que les décisions rendues par la Commission du contentieux sont en forte réduction, elles sont 4 fois moins nombreuses ; là aussi, je pense que nos concitoyens ont compris le fonctionnement et les raisons pour lesquelles les FPS sont dus. Et elles représentent moins de 1 % des FPS émis.

Il est donc demandé au Conseil municipal de **donner acte**.

LE MAIRE : Merci pour ce rapport précis. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'**unanimité**.

LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question.
Donc, on est d'accord, à l'unanimité, pour donner acte de la communication.

Unanimité. Merci beaucoup.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, R. 2333-120-15 et l'annexe II,
CONSIDÉRANT que l'article R. 2333-120-15 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la personne chargée de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires, doit établir un rapport annuel et y faire figurer les informations prévues à l'annexe II du même Code,
CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Cloud a repris en charge depuis mars 2022 le traitement des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO),
CONSIDÉRANT le rapport prévu par l'article R.2333-120-15 du Code général des collectivités territoriales ci-annexé à la délibération,
ENTENDU l'exposé de Jean-Christophe ACHARD, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : DONNE ACTE du rapport annuel sur les recours administratifs préalables obligatoires pour l'année 2024.

11/ FIXATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE ET D'ANIMATION DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT ET DES STANDS TRAITEURS DU FOOD COURT DU MARCHÉ DES AVELINES

LE MAIRE : Madame ASKINAZI.

Françoise ASKINAZI : Merci, Monsieur le Maire.

Les tarifs des droits de place et d'animation des marchés d'approvisionnement ont été fixés en 2024, lors de l'ouverture du marché des Avelines. Cette révision des tarifs concerne les marchés des Avelines et des Milons.

Pour le marché des Avelines, la mise à jour des tarifs est justifiée par l'inflation et par l'augmentation des charges d'exploitation du délégataire.

Quant au marché des Milons, les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2012. Il est donc nécessaire d'augmenter ces tarifs, compte tenu des coûts de fonctionnement du site au cours des 13 dernières années.

Concernant le marché du Centre, aucun aménagement n'ayant été effectué, les tarifs sont maintenus inchangés.
Et nous avons arrondi les montants au centime supérieur.

Pour rappel, vous avez les tarifs sous les yeux,

- pour le marché des Avelines : les places dans la halle sont de 3,05 € ;
- pour le marché des Milons : on est à 2 €, hors taxes ;
- le marché du Centre : le tarif est inchangé, il est à 0,80 centime pour les abonnés.

Ces tarifs sont applicables au 1er mars pour le marché des Avelines et au 1er mai pour le marché des Milons, lors de son déplacement.

Donc je vous demande de voter ces changements de tarifs.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'**unanimité**.

LE MAIRE : Merci beaucoup. La commission des travaux aussi ?

Olivier BERTHET : Oui, unanimité de la commission des Travaux.

LE MAIRE : Merci. À ces tarifs, on doit être parmi les tarifs les plus attractifs du secteur, je pense.
Est-ce qu'il y a des questions ?
Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 et L.2224-18,
VU la délibération n° 2024-35 en date du 21 mars 2024 fixant les tarifs des droits de place et d'animation des marchés d'approvisionnement et des stands traiteurs du food court du marché des Avelines,
VU l'avis de la commission des marchés en date du 4 février 2025,
VU l'avis de la Fédération nationale des marchés de France en date du 23 janvier 2025,
CONSIDÉRANT qu'il convient de réévaluer les tarifs des droits de place au regard de l'inflation constatée sur l'année 2024 et de l'augmentation des coûts d'exploitation,

ENTENDU l'exposé de Françoise ASKINAZI, Adjointe au Maire, déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Travaux,
ARTICLE 1 : FIXE les tarifs des droits de places et d'animation des marchés d'approvisionnement comme suit :

MARCHÉ DES AVELINES		
	Tarifs HT par mètre linéaire et par jour de marché	
	Abonnés	Volants
Place sous la halle	3,05 €	
Place extérieure	2,65 €	2,60 €
Supplément place d'angle	0,80 €	0,80 €
Droits de déchargement	0,90 €	0,90 €
Droit d'animation	1,60 €	1,40 €

MARCHÉ DES MILONS		
	Tarifs HT par mètre linéaire et par jour de marché	
	Abonnés	Volants
Place extérieure	2,00 €	1,20 €
Supplément place d'angle	0,70 €	0,70 €
Droits de déchargement	0,90 €	0,70 €
Droit d'animation	1,40 €	1,40 €

MARCHÉ DU CENTRE		
	Tarifs HT par mètre linéaire et par jour de marché	
	Abonnés	Volants
Place extérieure	0,80 €	0,60 €
Supplément place d'angle	0,60 €	0,60 €
Droits de déchargement	0,90 €	0,60 €
Droit d'animation	1,35 €	1,35 €

ARTICLE 2 : FIXE les tarifs des droits de place et d'animation des stands traiteurs du food court du marché des Avelines comme suit :

FOOD COURT LES BALANCOIRES	
	HT/mois
Tarifs (par mètre carré)	**33,40 €**
Droit d'animation	**75,00 €**

ARTICLE 3 : PRÉCISE que les tarifs seront applicables à partir du 1er mars 2025, à l'exception de ceux du marché des Milons qui s'appliqueront à partir du 1er mai 2025.
ARTICLE 4 : DIT que ces droits de place seront appliqués par le délégataire, dans le cadre de la gestion déléguée des marchés d'approvisionnement et que les recettes générées, notamment les redevances dues par le délégataire, seront imputées au budget communal.

12/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er MARS 2025

LE MAIRE : Comme chaque fois, en fonction de l'évolution de la carrière des agents, on modifie notre tableau théorique des effectifs, c'est un tableau administratif.
Et, là, nous avons notre directeur du développement économique et de l'emploi qui est sur un poste contractuel et, comme c'est un cycle tri-annuel, nous vous demandons de pouvoir cédéiser ce poste ; c'est de cela dont il est question, puisqu'il est là depuis un certain nombre d'années en tant que contractuel.
Voilà ce qu'on pouvait dire sur ce tableau.

Monsieur le Rapporteur de la commission des Finances.

Christophe WARTEL : Avis favorable à l'**unanimité**.

LE MAIRE : Merci.
Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la Fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8,
VU la délibération n° 2018-57 du 17 mai 2018 portant création d'un emploi contractuel d'attaché territorial - Directeur du développement économique et de l'emploi
VU le tableau des effectifs de la Ville en date du 1er janvier 2025, modifié par délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2024,
ENTENDU l'exposé du Maire,
ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la commission des Finances,
ARTICLE 1 : DÉCIDE de créer, à compter du 1er mars 2025 :

- 1 poste d'adjoint administratif,
- 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe,
- 1 poste de puéricultrice.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de prévoir ou de confirmer la possibilité de recruter des agents contractuels à temps complet, en catégorie A, B ou C et sur des contrats d'une durée maximale de 3 ans ou à durée indéterminée dans le cadre d'une mobilité pour des postes déjà créés et pour lesquels les besoins du service justifient que ces fonctions ne demeurent pas inoccupées au sein de l'organisation, compte tenu de la permanence du besoin, de l'importance et de la continuité des projets structurants à engager et à suivre.
Ces dispositions sont proposées en raison des besoins identifiés au sein des services et de l'infructuosité récurrente des recherches de candidats statutaires, conformément aux dispositions des articles L.313-1 et L.332-8 du Code général de la Fonction publique.
En l'espèce, il s'agit donc de l'emploi dans les conditions précisées :

- **Un emploi de Directeur du développement économique et de l'emploi**, sur le grade d'attaché territorial, catégorie A à temps complet. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du 1er grade d'attaché territorial, entre le 9ème et le 10ème échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.
- **Un emploi de Chargé de rédaction**, sur le grade d'attaché territorial, catégorie A à temps complet. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du 1er grade d'attaché territorial, entre le 6ème et le 10ème échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.
- **Un emploi de Chargée du développement des publics et de la programmation jeune public** au sein des 3 Pierrots, sur le grade d'attaché territorial, catégorie A à temps complet. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du 1er grade d'attaché territorial, entre le 1er et le 5ème échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.
- **Un emploi de Responsable adjoint du service citoyenneté**, sur le grade de rédacteur territorial, catégorie B à temps complet. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du 1er grade de rédacteur territorial, entre le 1er et le 5ème échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.
- **Un emploi de Conservateur du cimetière**, sur le grade de rédacteur territorial, catégorie B à temps complet. Le candidat devra justifier du niveau d'études ou d'un diplôme permettant d'occuper les fonctions associées à l'emploi et au grade précité. Le niveau de rémunération du candidat nommé sur le poste sera déterminé en fonction de son expérience professionnelle conformément à la grille indiciaire du 1er grade de rédacteur territorial, entre le 1er et le 5ème échelon, et à la délibération relative au régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois.

ARTICLE 3 : DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs annexé.
ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

Nous en avons fini avec les délibérations et nous arrivons aux questions diverses.

V- QUESTIONS DIVERSES

Le MAIRE : Monsieur MONTET ou Monsieur BRUNSCHVICG, je ne sais pas.
Je n'ai pas de question de Saint-Cloud 2020.
Allez-y.

Alain MONTET : Oui. Il a été question, si je peux dire au tout début du Conseil

1 ■ Boulevard de la République aux alentours du marché des Avelines

Nous avons rencontré des habitants du quartier aux alentours du marché des Avelines, qui nous ont dit que des voitures roulaient un peu vite et qu'ils étaient inquiets à ce sujet, qu'ils vous avaient écrit, etc.

►Où cela en est-il ?

Le MAIRE : Madame du SARTEL.

Capucine du SARTEL : Merci, Monsieur le Maire.

Oui, nous entendons parler des mêmes choses. Nous allons être beaucoup plus clairs sur le sujet. On va faire un relevé de vitesse pour pouvoir correctement analyser et voir ce qu'il en est sur le boulevard. Pour le moment, notre infrastructure de plateau traversant qui a été créée en face du marché est correctement signalée. Après, il faut effectivement que les automobilistes respectent le code de la route avant tout. On reste vigilant avec mon collègue Jean-Christophe ACHARD sur ce sujet, mais on vous en dira plus quand on aura fait notre étude de vitesse.

Alain MONTET : Des ralentisseurs avant, après ?

Capucine du SARTEL : On a ce plateau traversant qui, je reconnais, n'est pas très haut, mais qui est parfaitement bien signalé avec ce que l'on appelle des dents blanches avant et après ; donc on le voit vraiment, il y a des panneaux qui l'annoncent. Après, on ne peut pas tellement faire mieux. On a toujours des automobilistes qui ne respectent pas la limitation de vitesse qui est à 50 km/h sur le boulevard, qui ne s'arrêtent pas quand il y a un piéton qui arrive sur le passage piéton. C'est toujours difficile de contrecarrer tout cela.

Jean-Christophe ACHARD : Un plateau traversant, c'est réglementaire, il a la forme qu'il a, parce que, généralement, ce sont des bordures T4 de 14 cm, un plateau traversant, c'est 2 cm plus bas, cela doit faire 12 cm. Si Madame XXXX me dit que là ça fait 12 et 8 ; enfin, c'est structurel. Sur une route à 50, si les personnes veulent y aller….. Mais un plateau traversant, c'est réglementaire, c'est la partie qui permet d'abriter un passage piéton, et pour ne pas tomber lorsqu'on descend d'un trottoir, on a l'habitude d'avoir 14 cm de marche et un plateau traversant est 2 cm en dessous pour que le piéton n'ait pas un dénivelé ou butte sur quelque chose ; sur cette partie-là, il n'y a pas grand-chose à faire sans aménagement.

Le MAIRE : Non, mais on a une situation qui est aggravée par le chantier, en fait. Quand vous venez du sud, c'est-à-dire de Ville d'Avray ou de Pasteur-Magenta, vous avez le chantier qui est juste à côté du nouveau marché, de l'EKLA, le nouveau boulanger, etc., et ce chantier prive un peu le trottoir, il met en place une traversée temporaire, parce qu'évidemment quand on est face au chantier, on ne peut pas circuler sur ce trottoir, et effectivement, ça aggrave un peu la dangerosité de la situation.

Moi, je suis toujours très sceptique sur les passages piétons provisoires, ils sont en jaune au lieu d'être en blanc, moi, je pense qu'il vaut mieux mettre des barrières jointives et forcer les gens à traverser là où il y a un feu, ce qui n'est pas très loin tout de même. Dans Saint-Cloud, il y a beaucoup d'endroits où il y a des pentes ; le boulevard de la République est à peu près plat et pour la sécurité, il vaut mieux aller traverser au feu anciennement la poste, où là maintenant il y a un îlot central, c'est une traversée sécurisée. Alors c'est vrai que, du coup, devant le marché, la succession de ces deux incidents-là ne rend pas la situation très facile, très confortable, bon. On va voir comment on peut améliorer cela. Effectivement, on a reçu des mails, on a répondu, et on va essayer de trouver avec Madame du Sartel…

Capucine du SARTEL : Oui, on va analyser et on va essayer de faire au mieux.

Alain MONTET :

2 ■ Cambriolages

On en a entendu parler tout à l'heure. Là aussi, on a reçu quelques témoignages un peu partout, aux Avelines notamment et à la Bérengère.
Les chiffres sont en baisse visiblement ; oui, je le sais. Mais à quel niveau cela se situe, parce qu'en baisse tout dépend …..

Le MAIRE : Il y a une concentration événementielle en ce moment à la Bérengère, depuis quelques mois. Monsieur ACHARD.

Jean-Christophe ACHARD : Oui, merci, Monsieur le Maire.
Comme je l'ai indiqué dans la commission liminaire, les légitimes préoccupations des Clodoaldiens sur les cambriolages qui seront toujours trop nombreux, qui surviennent sur notre commune, ne se traduisent pas dans les chiffres qu'on a examinés ensemble. En 2024, nous avons déclaré 223 cambriolages, soit, je rappelle, une baisse de 21% par rapport aux 2 années précédentes. Il y a des statistiques qui existent, qui sont publiées par le ministère de l'Intérieur sur un site où on voit les cartes, on a des ratios par couleur et par zone, et là on peut vraiment descendre plus au niveau des quartiers, mais les dernières statistiques publiées par ces open data du ministère sont de 2023 et on était à l'époque entre 10 et 14 pour 1 000 logements, donc on était sur les années 2022-2023 où on était plutôt plus haut, mais on est, à mon avis, de l'ordre de 10 à 12 sur ces chiffes en 2024. Par contre, je ne peux pas vous donner la précision par quartier. Les zones pavillonnaires sont les plus visées, il y a la Bérengère, actuellement, dans toute la zone Pasteur et un peu plus bas, il y a aussi des inquiétudes de la part des riverains et à juste titre, puisqu'il y a des événements. Toutes ces statistiques existent mais je ne peux pas vous les donner sur les quartiers en 2024, pour l'instant elles ne sont pas publiées, j'ai vérifié encore hier. Mais on est très proche du moment de la publication.

On a néanmoins un certain nombre d'actions en cours qu'on voudrait rappeler. Mais, avant tout, je voudrais rappeler que la lutte contre la délinquance est avant tout une compétence de l'État et non pas une compétence municipale, même si les équipes du pôle sécurité de la commune prennent une part active dans cette lutte. Donc, c'est le Préfet des Hauts-de-Seine qui a mis en place un plan d'action départemental en novembre 2022 pour lutter contre les cambriolages, une situation particulièrement dégradée qu'on subissait également à Saint-Cloud, en visant, entre autres, à orienter les investigations sur les délinquants sériels, à augmenter la présence des forces de police sur la voie publique et à communiquer auprès du grand public pour renforcer la culture de la prévention et de la sécurité. Ce sont des choses assez génériques, je pourrais vous communiquer le plan, si vous voulez.
Mais de façon plus locale, je vous rappelle les actions qui ont fait leurs preuves comme, d'une part, le dispositif tranquillité vacances qui est relancé chaque année à l'approche des vacances d'été. Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police nationale en étroite liaison avec la police municipale, via des patrouilles de surveillance ciblées pour la prévention des cambriolages. Ce service est entièrement gratuit et destiné aux particuliers comme aux commerçants.

Néanmoins, je souhaite rappeler que ce dispositif est ouvert toute l'année et non pas seulement en période de congés scolaires pour les absences de plus d'une semaine et il faut évidemment s'inscrire auprès du commissariat.
Nous avons également l'orientation régulière des Clodoaldiens, souhaitant renforcer la sécurité de leur résidence, vers l'officier de prévention du commissariat. Cet officier se déplace dans les copropriétés ou habitations pour des conseils en matière de prévention des intrusions et des cambriolages. Cela nous donne l'occasion de souligner la réactivité de cet officier qui est présent sur la commune depuis de très nombreuses années. Il connaît parfaitement le contexte local et apporte une aide très appréciée, si j'en crois les retours toujours positifs qui me sont faits après ces interventions. L'animation d'un réseau de gardiens d'immeubles est également effectuée, permettant d'échanger de façon fluide et régulière sur les intrusions et menaces potentielles constatées. Par exemple, actuellement, on a quelques inquiétudes sur les quartiers que j'ai cités tout à l'heure. La présence de terrain des personnels de police tant municipale que nationale avec une vigilance toute particulière des zones faisant l'objet de cambriolages ou signalées par des remontées de terrain et, enfin, les opérations de sensibilisation des populations au moyen, par exemple, de participations à des réunions d'associations de riverains. Moi-même et la commissaire nous sommes rendus, l'année dernière, à plusieurs de ces réunions d'animation de stand sur le marché : mise à disposition de flyers rappelant les bons réflexes, par exemple, en mairie ou lors de ces réunions, et publication d'encarts dans le magazine communal.
Ensuite, dans le cadre de notre programme d'extension de la vidéoprotection, nous avons mis en place deux caméras dans un quartier pavillonnaire, afin d'évaluer le bénéfice que ce type de dispositif pourrait avoir dans la lutte contre les cambriolages et les vols de véhicules. Notre dispositif de vidéoprotection avait, en effet, été élaboré jusqu'à présent pour lutter prioritairement contre les atteintes aux personnes, les comportements dangereux et faciliter les enquêtes de police associées à des entrées et sorties de véhicules suspectées sur la commune.
Je n'ai pas, à ce stade de résultats concrets objectifs à communiquer sur le bénéfice potentiel de ces installations dans cette zone pavillonnaire, faute d'un recul suffisant, comme je vous le disais, je n'ai pas les statistiques plus détaillées sur la période. Quoiqu'il arrive, cela ne peut à minima que renforcer la sécurité et la tranquillité publique sur ces zones. Merci.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

3 ■ Écoles

Alain MONTET : Est-ce que vous confirmez qu'il y aurait 3 fermetures de classes prévues par l'académie, au Centre, à Fouilleuse, et une classe de CP aux Côteaux ?
Et comment cela se situe par rapport aux années précédentes ?

Le MAIRE : Monsieur GRUBER.

Xavier BRUNSCHVICG : Et globalement, où on en est du nombre d'élèves scolarisés ? Il y avait une baisse depuis quelques années, est-ce que la baisse se poursuit, s'accentue ?

Jacques GRUBER : Sur la baisse des effectifs, j'avais déjà eu l'occasion d'en parler au moment de la rentrée scolaire. De mémoire, on était flat au niveau des maternelles et une petite baisse au niveau des élémentaires. Ce que j'avais, à l'époque, exprimé, c'est le fait que la tendance baissière était en diminution, à la fois, au niveau du département et aussi au niveau de Saint-Cloud. Là, c'est la situation actuelle où on sait pertinemment que les naissances en 2024 ont atteint un seuil assez catastrophique ; donc, on aura les conséquences dans 3 ans, mais pas pour l'instant.

Concernant les ouvertures ou fermetures de classes, on est bien sûr en communication avec l'Éducation nationale sur le sujet. Cela étant, l'Éducation nationale qui, je le rappelle, est la seule décideuse en la matière, achève la phase préparatoire de définition de ce nombre de classes.

Il en résulte que les informations, qui peuvent être échangées ici ou là, ne sont ni définitives, ni officielles. Elles le seront début mars et je pourrai alors, à ce moment-là, communiquer sur ces ouvertures ou fermetures au moment du Conseil municipal début mars.
J'attire néanmoins votre attention sur le fait qu'il ne faut pas oublier l'hypothèse d'ouverture de classe, parce que vous n'avez cité que des fermetures potentielles, il ne faut pas oublier les ouvertures potentielles. Mais je ne communique pas plus que cela, parce que ce n'est pas encore officiel.

Le MAIRE : Voilà. On a atteint en 2024 le nombre de naissances le plus bas depuis la seconde guerre mondiale à Saint-Cloud, 243. Non pas en France, à Saint-Cloud. Peut-être en France, mais je ne suis pas Président de la République, moi, je suis maire de Saint-Cloud, et donc 243 naissances à Saint-Cloud. Il y a 20 ans, on était à plus de 400 naissances par an ; vous voyez la différence quand même. Donc, c'est sûr que ça va avoir un effet sur les crèches, les écoles.

Vous avez d'autres questions ?

Alain MONTET : J'ai une dernière question.

4 ■ Les violences intra-familiales

Là aussi, on a fait un article dans le magazine de Saint-Cloud, donc vous l'avez peut-être vu. On parle de cet enjeu.

Le MAIRE : Monsieur PIERSON.

Jean-Christophe PIERSON : En préalable, c'est un sujet extrêmement sensible sur lequel on y va avec tact et, je dirais, le plus de doigté possible. Globalement, c'est une compétence départementale, néanmoins, vous posez la question sur ce que fait la Ville. Je vais donc vous répondre sur cet aspect-là.

La première chose et le préalable même, c'est que toutes les personnes (qui sont susceptibles de recevoir du public dans le secteur social de la Ville, c'est-à-dire le CCAS et le logement) ont reçu une formation en début de ce mandat, puisque c'était l'un des axes que nous avions souhaité avec Monsieur le Maire, une formation pour être en capacité, lorsqu'une femme ou un homme, enfin, une personne potentiellement victime de violences, mais ce sont quand même essentiellement des femmes, lorsqu'une personne vient dans un de ces services, qu'elle soit en capacité de reconnaître les signaux faibles. Une personne peut venir, parfois, en disant explicitement ce qu'il s'est passé, ça n'est pas toujours le cas. J'en veux pour preuve aussi un certain nombre de personnes que j'ai pu recevoir. Donc, nous avons été formés par une association qui s'appelle Flora Tristan, avec laquelle nous travaillons constamment, ils sont venus, d'ailleurs dans cette même salle, former toutes les personnes et du CCAS et du service logement pour être en capacité d'accueillir, d'écouter et de reconnaître potentiellement les signaux faibles, si la personne ne vient pas en évoquant son statut de victime. Ça c'est le préalable.

J'ai donc cité 2 acteurs le CCAS et le logement. Je vais d'abord vous parler du CCAS.

● Le CCAS

1- Une aide récente, qui date du 28 novembre 2023, peut aider à constituer auprès de la CAF un dossier de demande d'aide d'urgence pour les victimes globalement de violences conjugales. C'est quelque chose d'assez récent, mais le CCAS accompagne les personnes, qui ne connaissent pas forcément ce type de dispositif, mais elles leur expliquent et elles constituent les dossiers.
C'est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et de faire face aux dépenses immédiates en attendant, bien sûr, de trouver des solutions qui seraient durables. Cette aide s'adresse à toute personne victime de violences conjugales, qu'elle soit allocataire ou non, résident ou non avec l'auteur des faits, séparée ou non, avec enfants à charge ou pas ; c'est très large et elle n'est pas conditionnée à une séparation du couple. C'est une aide qui tient compte des ressources mensuelles de la victime, du nombre d'enfants à charge, elle s'adresse aux personnes résidant en France de manière permanente et régulière, et elle prend la forme d'un secours ou d'un prêt sans intérêt.

C'est un dispositif qui est relativement récent, mais pour lequel le CCAS accompagne les personnes qui ne connaissent pas forcément et pour lesquelles il identifie que ça pourrait correspondre à un besoin.

2- Deuxièmement, le CCAS peut établir, et quand je dis « peut », ça veut dire qu'il le fait régulièrement, peut établir une domiciliation qui permet au bénéficiaire recevoir son courrier à l'adresse du CCAS et non pas au domicile. On sait très bien que, dans nombre de cas, certains courriers peuvent être ouverts par le partenaire, le conjoint, et donc une domiciliation au CCAS est faite régulièrement. Tous les ans, nous avons des personnes, ce sont des femmes essentiellement, qui viennent demander une domiciliation de leur courrier ici.

3- Troisièmement, toujours autour du CCAS, la Ville subventionne deux associations avec lesquelles nous travaillons et vers lesquelles le CCAS les oriente. Ces deux associations sont AFED 92 et l'ADAVIP 92.

- L'AFED 92 (Accueil aux femmes en difficulté) dont les missions sont, sans surprise, les suivantes : accueil, écoute, mise en sécurité, accompagnement social, avec tout le panel, urgences, écoute, conseils, et la partie urgences est également assurée par cette association. J'ai, d'ailleurs, avec plusieurs personnes du CCAS, puisqu'on travaille beaucoup avec eux, été visité les locaux de cette association à Nanterre, qui fait un travail que je peux qualifier d'absolument remarquable. Vraiment, tout ce que font ces personnes, c'est assez exceptionnel.

- 2ème association : l'ADAVIP 92, c'est un nom que vous connaissez peut-être, dont les missions sont les suivantes : il y a plus de permanences juridiques, l'aspect juridique est davantage pris en compte. Donc on oriente les personnes vers l'ADAVIP, quand on voit qu'il y a un besoin de conseil juridique, consultation psychologique, ainsi que les services d'assistance aux victimes en urgence. Cette association peut faire des déplacements auprès des victimes les plus traumatisées.

Les personnes victimes peuvent également, lors de permanences hebdomadaires d'aide aux victimes et de recueil de plaintes, être reçues par une femme au commissariat de Saint-Cloud. Il y a une femme qui est installée au commissariat et qui peut recevoir. Parfois, les femmes préfèrent vraiment s'adresser à des femmes et donc il y a une permanence qui est installée au commissariat de Saint-Cloud. Il y a également une intervenante sociale au commissariat de district, qui est sur Boulogne, il faut traverser la Seine.

Voilà. Les chiffres ont été donnés tout à l'heure par Monsieur Achard. Donc, 96 Clodoaldiens, Clodoaldiennes, se sont adressés aux différents services de l'ADAVIP 92 tout au long de l'année 2023, et 91 en 2024.

Pardon, Monsieur le Maire, je suis un peu long sur le sujet, mais je pense que le jeu en vaut la chandelle, je sais que la question avait déjà été préparée pour un conseil précédent.

- 3ème association : Enfin, le CCAS oriente également vers une troisième association qui est Flora Tristan : mise en sécurité, sensibilisation des professionnels. Cette association tient une permanence au CH4V de Saint-Cloud.
Donc, quand nous recevons une personne, nous orientons vers le CH4V. 18 femmes ont été reçues l'année dernière, dont un certain nombre de celles-ci orientées directement par la mairie, qui peut même accompagner la personne pour aller jusqu'à l'association au sein du CH4V.

● Le service logement
Le service logement et j'en terminerai par là, est également sollicité par des personnes qui peuvent avoir des besoins. Évidemment, les demandes de logement social par les femmes victimes de violence font l'objet d'un examen particulièrement attentif. Presque toujours, même quasiment systématiquement, un rendez-vous spécifique est fait pour faire le point sur la demande. Il m'arrive de recevoir ces personnes-là pour la demande de logement social ; quels sont les points d'achoppement qu'il peut y avoir, quelle est la nature du dossier.
On fait une demande de labellisation de PDALPD auprès de la Préfecture, ce qui permet de prioriser ces dossiers et ça aboutit très régulièrement auprès de la Préfecture, encore tout récemment, au mois de janvier pour ne pas le citer, pour avoir un appui pour le relogement sur les communes extérieures, en cas de besoin, ça peut être utile parfois, pour que le relogement n'ait pas lieu à Saint-Cloud, mais que la personne puisse trouver un logement dans une autre commune. Et parfois même, on insiste pour que la personne ne reste pas sur la commune, afin qu'elle ne croise pas la personne qui a agi avec violence.
Et, sur son propre contingent, après labellisation, la Ville reloge elle-même des femmes victimes de violence, quand ça peut correspondre aux besoins de la personne.

Puis, on les oriente également vers la permanence de Flora Tristan, s'il y a une mise à l'abri urgente. Il peut y avoir parfois une urgence rapide et là on s'appuie sur Flora Tristan. Flora Tristan a des dispositifs, a des logements que j'ai, d'ailleurs, été visités, qui sont sur une commune des Hauts-de-Seine, que je ne nomme pas, d'ailleurs. Et donc il y a une mise à l'abri qui peut être faite. Chaque cas est différent, chaque cas n'est pas de même nature, on essaie de voir tous les dispositifs qui existent, mais sachez que la Ville et tous les services que je vous ai cités sont particulièrement mobilisés sur cette question très sensible.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour cette réponse complète, Monsieur Pierson. Oui, Monsieur Brunschvicg.

Xavier BRUNSCHVICG : Moi, je n'ai pas une question, j'ai un cadeau pour vous, parce que, souvenez-vous, le 18 octobre dernier en conseil municipal, vous aviez dit, je vous cite, « il est faux de dire que l'homme est responsable du réchauffement climatique », ce qui m'avait absolument atterré, terrifié, parce que si cela est faux, ça veut dire qu'il n'y a plus de consensus scientifique, il n'y a plus de vérité et puis, il n'y a plus de raison d'agir, puisque l'homme n'est pas responsable du réchauffement climatique, à quoi bon se bouger pour le réchauffement climatique, donc voilà, on rentre dans l'ère de la post-vérité et c'est effroyable. Mais ce qui m'avait choqué également, c'était le fait qu'aucun des conseillers municipaux n'avait réagi et depuis, toujours rien.
Alors je vous avais offert un petit bouquin qui était ce livre, édition du CNRS, en collaboration avec Bonpote qui est un site, vraiment un site de qualité, avec une préface de Valérie Masson-Delmotte, qui n'est pas n'importe qui.
Alors, mes chers collègues, c'est la fête, j'ai plein de bouquins pour vous. Comme cela, vous allez pouvoir découvrir ce que c'est qu'un consensus scientifique, il y a des petits dessins, vous allez pouvoir réviser. Et puis, je vous le distribue gratuitement. Je remercie le CNRS qui me les a fait parvenir et je vous engage à le découvrir, il se lit très facilement, vous apprendrez peut-être des choses, peut-être pas si vous êtes déjà conscient de la question, et vous ne pourrez pas dire que l'homme n'est pas responsable du réchauffement climatique et donc vous ne serez pas condamné à l'inaction. C'est la fête, chers amis ……. *Xavier Brunschvicg distribue un à un le livre*.

Le MAIRE : Allez, on ne va perdre de temps, Monsieur MAYCHMAZ, allez-y.

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, j'ai, mes chers collègues, trois questions courtes et deux autres questions.

■ URBANISME : Transaction 18 quai du Président-Carnot

La 1ère question concerne l'urbanisme sur un site dont on a déjà parlé ici, l'ancienne blanchisserie WARTNER qui a été rasée 18 quai Carnot.
En regardant le site d'EVF, j'ai vu qu'en décembre 2019, il y a eu une transaction sur cette parcelle de 2 300 et quelques m² à 2 800 000 €. Et 2 ans plus tard, en décembre 2021, il y a eu une transaction sur cette même parcelle à 3 fois plus chère, donc 8 200 000 €.
Donc, c'est vrai que c'est sans doute une transaction entre privés, mais c'est une parcelle à vocation économique qui regarde d'une certaine manière la Ville, et je voulais savoir qu'est-ce qui pouvait expliquer cette grosse différence de prix à 2 ans d'écart et quels étaient les acteurs de ces transactions.
Je vous remercie.

Le MAIRE : Monsieur BERTHET.

Olivier BERTHET : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MAYCHMAZ, comme vous le disiez, la transaction de 2019 était une transaction privée. Donc la valorisation, qui a pu être faite, est totalement privée, donc on n'y a pas accès et c'est normal. La seule chose qu'on peut dire c'est que, sachant que c'est un privé sur une société civile immobilière, on peut, peut-être, imaginer ce style de transaction, mais c'est totalement privé, donc on n'y a pas accès.
Sur la vente de 2021, par contre, c'est l'opération de cette SCI avec le promoteur immobilier qui a racheté la parcelle pour continuer à faire de l'activité économique ; c'est donc une transaction financière qui intègre bien évidemment une plus-value, compte tenu, peut-être, des choses qui se sont passées depuis 2019 sur la parcelle qui s'est valorisée, pourquoi pas, mais ça, on ne le sait pas. Et la quote-part d'une transaction et d'une valorisation qui se fait dans un cadre commercial et qui est extrêmement poussée, puisqu'il s'agit d'immobilier, c'est de la construction et, bien évidemment, la valeur au m² n'est pas la même que celle d'une transaction d'une SCI de particuliers, au sens inverse. Donc la justification se trouve certainement, en partie, ainsi, mais globalement, on n'y a pas accès, c'est une vente qui est bien faite, la personne, qui a vendu, a bien fait sa vente, l'acheteur avait besoin de ce terrain-là pour faire la construction qui, aujourd'hui, va naître. Voilà, on est totalement dans la valorisation qui est, à la fois, conjoncturelle de la partie économique sur cette partie vente d'activité et une vente qui s'est bien réalisée. Pour celle qui a été faite en 2019, c'est assez difficile de voir ce qui se passe dans une transaction qui est purement juridique et qui est une SCI entre particuliers. Après, c'est vraiment une vente commerciale.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Rafaël MAYCHMAZ :

■ COMMUNICATION : Les chiffres du Saint-Cloud Magazine

J'ai une autre question sur la communication, cette fois, sur des chiffres que j'aurais bien aimé avoir sur le Saint-Cloud magazine. Je précise que je ne siège pas à la Commission d'appel d'offres. Mais, comme tout le monde reçoit ce magazine, je pense que ça intéresse aussi plus largement de savoir :

- Combien ça coûte, combien sont imprimés, combien sont distribués, combien coûtent les frais de création, d'impression, de distribution ?
- Dans le magazine, il y a de la publicité, combien touche la Ville, est-ce que ça amortit les coûts ?
- Et puis, est-ce vous avez fait un bilan carbone de ce magazine ? Je sais que la fréquence de distribution a été réduite.
- Est-ce que vous avez des chiffres aussi pour la fréquentation en ligne de l'équivalent ?

Le MAIRE : Madame DOMAS n'est pas là, je vais vous répondre.
D'abord, je suis très peiné, parce que j'avais fait un édito là-dessus, où j'avais expliqué qu'en changeant le format on économisait 8 tonnes de papier, et je m'aperçois que vous ne lisez pas mes éditos, c'est une grande peine pour moi, je ne sais pas si je vais dormir ce soir. En gros, le magazine est tiré à 16 500 exemplaires, il y a, à peu près, 15 000 boîtes aux lettres dans la Ville, tous ceux qui font des campagnes électorales le savent très bien ; et donc il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Ensuite, les 1 500 exemplaires suivants sont à disposition des différents sites de la Ville, la mairie, les gymnases, le Carré, le musée, enfin tous les lieux, les lieux de commerces, etc. Ça coûte à peu près 130 000 € à l'année, imprimé, distribué, etc. ; et la régie rapporte à peu près 100 000 €. Donc on a un petit déficit de 30 000 € sur le magazine. Et pour le site en ligne, on a un bon nombre de consultations, 1 415 vues par mois ; c'est pas mal pour le magazine dématérialisé.

Rafaël MAYCHMAZ :

■ COMMERCE : Fréquentation du Food court

Je sais que la fréquentation du food court inquiétait un certain nombre de personnes, notamment le mardi et le jeudi. C'est vrai que, dans ce food court, il fait froid en hiver ; j'ai moi-même pu le constater du fait de la conception sans chauffage, mais la conception ne prévoit pas, au cas où, l'ajout de chauffage, si j'ai bien compris.
Donc, je voulais déjà savoir si vous aviez mené une campagne de communication ; vous aviez prévu de faire un point, courant janvier, avec les restaurateurs. J'espère que la situation s'est améliorée.
Je voulais avoir un petit point sur les moyens déployés, savoir si la fréquentation a évolué, et comment vont les restaurateurs.

Le MAIRE : Eh bien, il faut leur demander s'ils ont la grippe. Madame ASKINAZI.

Françoise ASKINAZI : Effectivement, l'activité est plus calme et les températures hivernales ne favorisent pas les sorties familiales au food court. Nous espérons donc que l'activité reprenne avec l'arrivée des beaux jours.
Concernant les restaurateurs, le traiteur italien est parti pour des raisons personnelles ; sa femme a, en effet, été mutée à l'étranger. Il a facilement retrouvé un repreneur qui commence demain ; c'est quand même un signal qui démontre l'attractivité du lieu pour un professionnel, puisqu'il le reprend en connaissance.
Quant à la communication, elle a été très largement faite par la Ville par le biais des flyers, des campagnes d'affichage, du tractage, des réseaux sociaux, également une campagne télé. Aujourd'hui, il est très difficile d'estimer les retombées et l'impact de cette campagne. Cependant, nous avons de bons retours des commerçants qui nous disent avoir acquis de nouveaux clients suite à ces opérations.
Nous allons donc attendre les beaux jours et ça va probablement s'améliorer avec l'attractivité du lieu.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Rafaël MAYCHMAZ : J'en arrive à une question qui concerne à nouveau les tarifs de la cantine en maternelle et en élémentaire. Et une petite précaution oratoire, je précise que j'interviens simplement en tant que conseiller municipal et seulement à ce titre.

■ Des Tarifs qui explosent

Je vous rappelle, mes chers collègues, que les tarifs ont explosé. En septembre 2024, on a constaté +14 % sur ces tarifs de cantine et, un peu plus tard, les familles découvrent sur leur facture de janvier 2025, reçue début février, le 2ème effet du mode de calcul du prix des repas, c'est-à-dire la prise en compte de l'évolution des revenus de référence entre 2022, qui s'appliquait pour l'année 2024, et 2023.
Donc, en moins de 6 mois, les parents, qui étaient déjà au plafond mi-2024, ont constaté l'augmentation de 14,4 % pour un plafond à 7,95 €, ce qui est déjà énorme ; ça c'était pour les parents qui étaient au plafond.
Et ceux qui n'étaient pas au plafond, l'augmentation totale comprend, à la fois, ces 14 %, mais aussi l'augmentation de leur rémunération qui les fait glisser sur l'échelle tarifaire ; donc on est bien au-delà de 14 %.
Non mais, mes chers collègues, j'entends qu'il y a un peu de brouhaha, mais c'est sérieux, car un grand malaise est en train de s'installer et je vais vous dire pourquoi. Car, en fait, quand on dit cela, on dit oui, les revenus des personnes augmentent. Intuitivement donc, on est tenté de se dire que ça glisse sur l'échelle tarifaire, c'est peut-être normal. Mais pourquoi les revenus augmentent ?
Eh bien souvent, l'augmentation des revenus est liée à l'inflation. Dans le privé, en général, hors promotion, hors changement de poste, quand on vous augmente, on dit qu'on vous augmente plus ou moins par rapport à l'inflation. Dans le public, il y a la revalorisation du point d'indice qui, elle-même, tient normalement compte, plus ou moins, de l'inflation.

Donc, quand Sogerès augmente ses tarifs de cantine en expliquant que c'est à cause de l'inflation, les parents subissent déjà ces 14% qui comprennent déjà l'inflation. Leur salaire évolue et, en fait, ils paient une deuxième fois cette inflation. Et c'est une vraie difficulté. Moi, je souhaite, finalement, qu'on fasse un sondage parmi les parents, un sondage, anonyme évidemment, où la synthèse est juste restituée pour savoir exactement quelle est l'augmentation des familles, parce que je pense qu'il y a peut-être un problème dans le mode de calcul. D'ailleurs, si on regarde le contrat de DSP, vous regardez page 47, le calcul est précisé pour la partie Sogerès, seulement dans l'équation, il y a des courants d'air, il y a des parenthèses ouvrantes sans les parenthèses fermantes. Je ne sais pas donc si ce contrat a été bien relu, mais ça m'inspire moyennement confiance pour tout vous dire. Vous regarderez, page 47, le détail du calcul, il y a un problème dans la formule. Voilà.

Il y a une deuxième chose à dire sur ce sujet, qui est l'absence de comparaison avec les autres communes du département.
Je vais vous parler d'Asnières, parce qu'à Asnières, c'est Sogerès qui fait les repas au même endroit que ceux de Saint-Cloud, mais j'aurais pu vous citer d'autres communes, Ermont, etc. Il est indiqué sur le site d'Asnières : « Le site de restauration scolaire d'Asnières est subventionné par la mairie selon votre quotient familial, (à Saint-Cloud, c'est le taux d'effort, je le précise), la mairie prend en charge entre 55 et 93% du coût réel du service évalué à 11,80 € par enfant et par jour. » Donc là, on a le coût réel du service, combien c'est subventionné pour ceux qui sont au plafond et ceux qui sont au plancher ; donc c'est assez clair. Et moi, quand je lis cela, j'ai l'impression qu'avec des repas fabriqués au même endroit que Saint-Cloud, le tarif à Asnières est au maximum à 5,31 €.
À Saint-Cloud, c'est 7,95€. Je demande pourquoi.
Et ce sujet a été soulevé lors de plusieurs réunions et j'ai remarqué, que ce soient des réunions avec des parents ou que ce soit ici au Conseil municipal, on a du mal à comprendre le mécanisme entre les subventions, le coût réel, c'est Sogerès, du coup, je vous demande ce coût réel, et l'impact sur la facture des familles en fonction de leur situation.

Donc mes questions sont assez simples :

► Est-ce que ce serait possible que Sogerès indique à chaque famille, sur la facture, le pourcentage spécifique de prise en charge de subvention ?

► Est-ce que vous accepteriez de faire un sondage, en demandant la facture (anonymisée évidemment) de juin, de décembre et celle qu'on vient de recevoir, qui correspond au mois de janvier, avec tout ce qu'il faut pour que le RGPD soit ok ?
L'idée est vraiment d'investiguer, d'enquêter et faire toute la lumière là-dessus.

►Et puis, je suis désolé de vous le dire, il faudrait un benchmark ; ça serait intéressant de savoir où Saint-Cloud se situe par rapport aux autres communes.

Voilà, je vous remercie de votre attention.

Le MAIRE : Monsieur Maychmaz, ce n'est pas parce que vous n'avez pas compris que c'est louche. Si, si, tout le monde a très bien compris, ça je peux vous rassurer, il n'y a que vous qui n'avez pas compris.
Je vais laisser Monsieur Gruber répondre après, mais vous avez une façon assez étonnante de présenter les choses. Il y a deux opérations extrêmement transparentes qui répondent à l'ensemble des questions que vous venez de poser et je me demande si vous les avez bien suivies ou si vous avez compris ce qui était raconté.
La première est justement quand on a modifié la délégation de service public où un travail de toute transparence a été fait par Monsieur Gruber et les services avec les parents d'élèves et dans lequel on disait très précisément le coût réel du service, la facturation Sogerès. Vous n'avez peut-être pas compris la subtilité entre quotient familial et taux d'effort. Le quotient familial est quelque chose que les mairies modernes ont abandonné depuis longtemps, parce qu'il est très inégalitaire. Il a l'effet de seuil, c'est comme les impôts quand il y avait les tranches, la personne qui franchit la tranche et se retrouve au bas de la tranche haute, elle est plus pénalisée que la personne qui était juste avant en haut de la tranche d'en-dessous. Le taux d'effort permet justement de lisser cet effet de seuil et il est beaucoup plus social comme tarif que le quotient familial, beaucoup plus. Et alors là, vous nous expliquez que quand quelqu'un gagne plus, il faudrait qu'il paye moins, vous êtes lunaire, vous. Mais arrêtez vos bricoles, il paie deux fois l'inflation.

Et quand vous payez votre essence, vous payez deux fois l'inflation ? ! Enfin, ce sont des constructions intellectuelles qui ….. Je ne sais pas si vous faites de l'économie de temps en temps, vous, je ne le pense pas. En tous les cas, je ne vous confierai pas le ministère des Finances si j'étais Président de la République, parce que là, on serait mal barré.
Mais, 1ère opération, ça a été donné à l'époque et de façon tout à fait transparente, et les parents d'élèves ont été tout à fait contents de cela, puisqu'ils avaient même des propositions, des choix, et qu'à l'époque l'effort a été porté à 50% par la Ville et à 50% par les parents d'élèves et cela a été très bien accepté, contrairement à ce que vous dîtes.
Et la 2ème opération qui est très récente, vous étiez élu, intitulée « Combien ça coûte ? », c'était ici en mairie. Un magazine complet y a été dédié et où les réponses à vos questions y étaient affichées en toutes lettres, y compris le coût du service. Et « Combien ça coûte ? », c'est récent, c'était en avril 2023, il y aura 2 ans cette année, ce n'est pas si vieux que cela.

Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Merci, Monsieur le Maire pour cette intervention. Je vais la compléter, Monsieur Maychmaz.
Alors déjà, vos questionnements sont fondés sur deux présupposés erronés.

1- D'une part, un mécontentement persistant des familles, plus précisément, je vous cite, « un grand malaise qui s'installerait », c'est ce que vous venez de dire tout à l'heure, c'est l'explosion, ce qui n'est nullement constaté ni par les services, ni par les élus, ……. *propos inaudibles* ……., que ce soit en conseil d'école, en réunion de représentants des parents, en commission de restauration ou avec de nombreux contacts que j'ai avec des parents d'élèves, je n'ai personnellement entendu de questionnements que les vôtres. Est-ce par simple volonté de développer une polémique infondée, je me pose la question.

2- D'autre part, le deuxième présupposé erroné est l'idée que les barèmes suivent automatiquement l'inflation, ce qui est loin d'être le cas. En effet, l'augmentation de 20%, que vous mettez en avant, est celle d'une famille qui a bénéficié d'une hausse de revenus. À contrario, chaque année, des familles voient leur barème diminuer suite à une nouvelle composition familiale, par exemple, une naissance ou une perte de revenus. Et sachez qu'en cours d'année, lorsque cette diminution dépasse les 20%, nous l'appliquons immédiatement à la famille, tout comme la prise en compte immédiate des nouvelles parts fiscales en cas de naissance ou de séparation. Aussi votre demande d'un sondage ne fait pas consensus, en particulier parmi les parents d'élèves, la Ville n'y donnera pas suite.

Vous avez évoqué une difficulté de compréhension, le Maire a déjà rappelé effectivement tout le travail qui a été fait ; je le complète. Lors d'une réunion, le 28 novembre, réunissant l'ensemble des représentants de parents d'élèves, à laquelle vous étiez présent, Monsieur le Maire et moi-même avons répondu en toute transparence aux questions posées sur le coût de la restauration scolaire et les tarifs qui en découlaient. Nous avons aussi adressé le 3 décembre un courrier à l'ensemble des familles sur la nouvelle tarification ; celui-ci n'a entraîné aucune interrogation, ni courrier en retour.
Avant le renouvellement de la DSP, nous avions, lors d'une réunion avec les parents d'élèves, détaillé les composants de tous les coûts de la restauration et nous le referons probablement en temps utile avant la fin du contrat actuel.
Aussi, contrairement à vos allégations, il n'y a ni flou ni manque de transparence ; au contraire, il y a un réel souci d'information.
Par ailleurs, la Ville continue de contribuer à hauteur de 54% du coût de la restauration, la part pour les familles étant de 46%, et la Ville ne souhaite pas revenir sur cette répartition, compte tenu du contexte budgétaire et du difficile équilibre financier qui vous a été exposé lors du débat d'orientations budgétaires.

Pour vos questions impliquant des simulations, il a déjà été retenu que le document de référence communicable est le compte-rendu annuel, le CRCA, de notre délégataire SOGERES, qui, chaque année, fait l'objet d'un vote en conseil municipal.

Enfin, vous mettez en avant les tarifs que vous supposez, je dis bien « supposez », être pratiqués par la ville d'Asnières, je peux vous citer en complément : Antony, avec des tarifs de la restauration variant de 0,70 à 7,75, Neuilly de 1,43 à 7,83, Ville d'Avray de 1,44 à 7,92, Rueil Malmaison de 0,81 à 9,61. Contrairement à ce que vous laissez penser, les tarifs de Saint-Cloud, entre 0,70 et 7,95, sont donc similaires aux autres villes ; certaines ont des prix plafonds légèrement inférieurs, d'autres supérieurs. Et vous remarquerez que Saint-Cloud pratique le prix plancher le plus bas.
J'espère donc vous avoir été utile et avoir dissipé votre grand malaise.

Le MAIRE : Allez, question suivante.

Rafaël MAYCHMAZ : Après réflexion, je pense que ça ne sert pas à grand-chose de rebondir, parce que j'ai vu votre réaction et, voilà, ça me suffit.

Le MAIRE : Juste pour votre précision, Monsieur Maychmaz, il y a un truc qui s'appelle la police de l'Assemblée qui est sous mon autorité. Et donc vous avez posé votre question, on l'a écoutée patiemment, et vous avez eu une réponse. Donc, on n'est pas au bistro en train de converser. Donc vous passez à la question suivante.

Rafaël MAYCHMAZ : Je passe à la question suivante, merci Monsieur le Maire.

■ Réhabilitation de la place du marché des Milons

Cette transformation de cet espace en jardin est une bonne nouvelle pour les habitants du quartier Coteaux/Bords de Seine et plus généralement pour Saint-Cloud. J'ai juste trois commentaires.

1/ Optimisation du trajet pour les familles qui arrivent du haut
Il semble que sur le plan qui a été diffusé en réunion de quartier, il n'y a plus le raccourci qui permettait d'accéder plus rapidement au square. Si on est obligé de faire tout le tour, ça rallonge le trajet de 130 m pour les familles venant du haut.

► **Questions :** Je voulais donc savoir qu'est-ce qui avait motivé ce changement ?
Et est-ce que ce serait possible de revenir en arrière là-dessus ou d'amender le projet ?

2/ Affichage libre

Il y avait de l'affichage libre à cet endroit-là, il y avait une colonne Morris, elle n'existe plus.
La place du marché des Milons comporte une colonne Morris destinée à l'affichage libre (annonces de spectacles, affiche de campagne électorale…). Le projet prévoit la suppression de cette colonne Morris.
À noter qu'avec la suppression de la colonne Morris du Val d'or, il s'agit de la 2e suppression réalisée par la majorité municipale durant cette mandature.
La loi prévoit pourtant qu'un espace d'affichage libre soit placé à moins de 1 km de chaque habitant. Aujourd'hui l'ensemble des habitants du quartier Fouilleuse ainsi qu'une partie du quartier du Val d'or n'ont pas d'affichage libre dans ce périmètre. Demain, une partie des habitants du quartier Coteaux/Bords de Seine risque ne plus bénéficier d'affichage libre.

► **Question :** Je voulais savoir s'il y aurait une solution pour retrouver de l'affichage libre à cet endroit-là ? Parce que, normalement, la loi oblige à ce qu'il y ait de l'affichage libre à moins d'1 km de chaque habitant. Et là déjà qu'on a supprimé celle du Val d'Or, si, en plus, on supprime celle-là, ça commence à faire beaucoup d'habitants qui ne sont pas dans le rayon d'1 km de la plus proche, c'est-à-dire celle du lycée.

3/ Ajout d'un pavillon de compostage

J'ai remarqué qu'on pouvait potentiellement ajouter un pavillon de compostage dans ce jardin. Ça aurait été intéressant pour faire du lien social entre les personnes qui habitent rue des Milons, rue du 18 juin 1940, rue de Béarn, etc, toutes les rues autour. Et bien qu'il y ait déjà un site de compostage dans le quartier des Coteaux, un site de compostage rayonne normalement entre 150 m et 200 m, et donc il n'y aurait pas de conflit entre les deux. Et l'intérêt d'un pavillon de compostage, c'est qu'il peut concerner jusqu'à 300 familles.
Si vous ne savez pas ce que c'est qu'un pavillon de compostage, je vous invite à aller voir ce qu'il se passe à côté de station F dans le 13e arrondissement de Paris, ça marche vraiment très bien, à la fois, pour revaloriser les biodéchets et pour faire du lien social.

Je vous remercie.

Le MAIRE : Vous êtes incroyable, Monsieur Maychmaz, « Je vous invite à aller à la station F de Paris pour voir ce qu'est un pavillon de compostage » ! Je vous rappelle qu'il y en a 1 dans le quartier des Coteaux. Donc, moi, je vous invite à aller dans le quartier des Coteaux voir ce qu'est qu'un pavillon de compostage. Il y en a 1, donc on n'a pas besoin d'aller à la station F. Mais enfin, bon bref.
Et pour le square des Milons, je suis très inquiet, parce que vous avez mal lu le plan ; il y a toujours le cheminement piéton à l'intérieur du futur parc, je ne sais pas comment on va l'appeler, jardin des Milons ou parc des Milons, qui permet de traverser. Il aura une autre forme mais, simplement, il sera sécurisé ; donc effectivement, il sera fermé la nuit….. en arrivant du pont, oui, bien sûr. Mais il n'y a pas de changement là-dessus.

Et pour l'affichage, je pense qu'on va supprimer l'intégralité des colonnes Morris, qui ne correspondent plus sur un plan urbain en volume, à l'importance du dispositif, comme, d'ailleurs, d'autres dispositifs publicitaires, qui ne sont pas du tout de l'affichage libre et qui remontent d'un marché très ancien, je crois que c'était Monsieur Soulié qui avait passé ce manche-là à l'époque, donc, vous voyez que c'est très ancien, et on va alléger tout cela, parce qu'il y a un peu trop de mobilier urbain, trop d'affichage dans la commune. En revanche, il y a une réglementation d'affichage libre qui existe ; si ma mémoire est bonne, c'est 12 m² par tranche de 10 000 habitants. Donc, c'est 12 m² pour la première tranche et, ensuite, c'est, je crois, 10 m² par tranche de 10 000, ce qui fait 32 m², nous sommes aujourd'hui à plus de 60 m². Donc on souscrit tout à fait au volume, simplement, il est peut-être moins bien réparti. Mais je vous rappellerai juste que vous avez une colonne Morris au tram pont de Saint-Cloud, qui n'est pas très loin des Milons et qui est à moins d'1 km des Milons, pont de Saint-Cloud. Mais peut-être que vous ne collez pas beaucoup celle-là, *il n'y va pas souvent*, mais elle est là, à moins d'1 km.
En fait, on va rétablir, ce que font toutes les communes, c'est moins intrusif, des panneaux qui permettent d'avoir les 30 m² qu'il nous faut, répartis dans la commune, et ça sera moins problématique que les colonnes Morris.
Par exemple, celle qui est devant le lycée gêne la vision de caméra quand il y a des problèmes devant le lycée. Donc vous voyez, entre la sécurité et les panneaux d'affichage libre, moi, je préfère la sécurité.

Monsieur BRUNSCHVICG.

Xavier BRUNSCHVICG : Les colonnes Morris, c'est important, parce que, moi, je me souviens de la campagne municipale de 2020 où Monsieur Maychmaz et ses petits copains, non seulement, ils arrachaient toutes mes affiches, mais ils recollaient intégralement par-dessus mes affiches, avec un sens de la démocratie qui ne t'honore pas *(en s'adressant directement à Rafaël Maychmaz),* puisque tu considérais que *on prend tout* , alors que, moi, je veillais systématiquement à laisser les affiches des autres quand je collais. Je voulais juste avoir 3 ou 4 petites affiches sur la colonne Morris et je vous laissais les vôtres, je laissais les leurs, etc… Toi, tu n'avais pas ces scrupules, tu arrivais et tu recollais tout ; nous, on pouvait crever. Alors, si c'est cela, ton sens de la démocratie !
Moi, je veux bien que vous supprimiez les colonnes Morris dans ces conditions-là. Mais laissez de l'affichage libre quand même, c'est important.

Le MAIRE : Il y en aura. Ce n'est pas très courtois, mais ce n'est pas interdit de coller sur le concurrent. En revanche, ce qui est interdit, c'est d'arracher. Et là, effectivement, c'est contrevenant à la loi, et il y avait même des vidéos où l'on voyait en pleine action.

Il n'y a plus de question ?

Eh bien, la séance est terminée, merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le MAIRE clôt la séance à : 23h45.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le présent procès-verbal fera l'objet d'une publication électronique sur le site de la ville dans la semaine suivant son approbation.

Le Secrétaire de séance,	Le MAIRE
Sacha GAILLARD	Éric BERDOATI

MAIRIE DE SAINT-CLOUD
HAUTS DE SEINE